



Un partenariat solide en perspective avec les professionnels pour développer le secteur

Plan d'urgence de plus de 200 MDH pour sauver la presse écrite

Page 3

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9052

Samedi/Dimanche 27-28 Juin 2020

La concurrence mise à mal par des toubibs et des potards intéressés

*Conflits d'intérêts, cadre juridique et politique nationale inappropriés...
Autant de dérèglements énumérés par le Conseil de Driss Guerraoui*

L'USFP remporte les élections partielles de la Chambre des conseillers



Deux Iftihadis élus respectivement à la présidence de la commune d'El Gara et du conseil communal de Youssoufia

Page 2

La situation épidémiologique oscille entre inquiétude et optimisme



Si la hausse des cas fait craindre le pire, l'efficacité de l'opération de dépistage massif rassure

Page 3

Le prix des légumes redescend en mai



Page 13

La FIFA affine le report de la CAN 2021



Une Coupe panarabe au Qatar à une année de la tenue du Mondial

Page 18



Pages 4-5

L'USFP remporte les élections partielles de la Chambre des conseillers

Deux Usfpéistes élus à la présidence de la commune d'El Gara et du conseil communal de Youssoufia

Actualité

L'USFP a le vent en poupe. En effet, le conseiller communal de ce parti, Hicham Bouziane, a remporté la présidence de la commune d'El Gara.

Le candidat du parti de la Rose a obtenu 23 voix des conseillers communaux qui ont assisté à cette séance, alors que son rival du PJD, Abdelhak Tazi, n'a recueilli que 2 voix seulement.

Avec l'élection de Hicham Bouziane, l'USFP garde la présidence de cette commune dont l'ancien président, Abderazzak Bouziane (USFP), est décédé du coronavirus en avril dernier.

Mardi dernier, la candidate de l'USFP, Hanane Mabrouk, a été, elle aussi, élue présidente du Conseil communal de la ville d'El Youssoufia.

Par ailleurs et lors de l'élection partielle de la région de Guelmim-Oued Noun pour le collège des conseils communaux organisée récemment, le candidat de l'USFP, Mahmoud Abba, a battu le candidat du PJD, Omar Sami Essolh.

Le candidat usfpéiste a été élu à une majorité confortable avec 585 voix,



alors que son concurrent n'en a obtenu que 105.

Il convient de rappeler que la Cour constitutionnelle avait rendu en décembre 2019 son verdict et destitué de son

poste le conseiller, élu au corps électoral des représentants des Conseils communaux, provinciaux et régionaux de Guelmim-Oued Noun, Othmane Aïla. Ce dernier avait été condamné pour «

tentative d'obtenir de manière directe un ou plusieurs votes d'électeurs, grâce à des cadeaux, dons en espèces, avantages en argent ou en nature, dans le but d'influencer leur vote ».

Les syndicats appellent à la préservation de l'emploi

Tenue de la première réunion du dialogue social tripartite



Des organisations syndicales ont appelé, mercredi à Rabat, le gouvernement à prendre des mesures concrètes pour la préservation des emplois menacés de suppression dans le cadre de la propagation de la pandémie du coronavirus.

Lors de l'ouverture de la première réunion du dialogue social tripartite relative aux mesures d'allègement de l'état d'urgence sanitaire et la relance de l'acti-

tivité économique, ces syndicats ont indiqué que la pandémie mondiale de Covid-19 entraîne de nombreuses répercussions sociales dont l'éventualité de la disparition de plusieurs emplois, métiers et opportunités d'emploi surtout avec l'émergence de la digitalisation qui est désormais devenue fortement présente.

Dans une déclaration à la presse, Khadija Zoumi, membre du bureau exécutif de l'Union générale des travailleurs du Maroc (UGTM) a estimé que le

Maroc fait face actuellement à une nouvelle étape marquée par de nouvelles répercussions, nouveaux métiers et nouvelles contraintes, faisant observer que cette rencontre vise à discuter des moyens de préserver les opportunités d'emploi dans un contexte marqué par la propagation du Covid-19.

Elle a appelé, dans ce même contexte, à la mise en place d'un comité de veille sociale qui devrait protéger l'employé marocain face à l'émergence de catastrophes

telles que la pandémie du coronavirus.

Le secrétaire général adjoint de la Confédération démocratique du travail (CDT), Khalid Hourir Alami, a, pour sa part, indiqué que parmi les propositions les plus importantes formulées par la CDT figure la création d'un comité de veille sociale, considérant que le fait de travailler sur la situation sociale constitue une priorité, en particulier en ce qui concerne les aspects qui ont eu des répercussions comme le fait de "ne pas déclarer un certain nombre d'employés à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), et de ne pas s'engager à appeler l'ensemble des travailleurs à reprendre leur emploi après un arrêt temporaire d'activité pendant le confinement sanitaire instauré par les autorités publiques, ce qui menace d'augmenter le taux de chômage et de créer des tensions sociales, a-t-il dit.

Ainsi, Nouredine Soulaik, membre du secrétariat national de l'Union marocaine du travail (UMT), a estimé qu'il est important d'écouter les propositions des trois parties du dialogue tripartite, surtout après une augmentation dans le nombre de cas affectés par le Covid-19 quelques jours après l'annonce de l'allègement des mesures de confinement.

Pour sa part, le président de la commission sociale de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), Hicham Zouanat, a qualifié la réunion de "tentative proactive" visant à atténuer les répercussions de la crise et préserver l'emploi.

Un partenariat solide en perspective avec les professionnels pour développer le secteur

Plan d'urgence de plus de 200 MDH pour sauver la presse écrite



Une enveloppe budgétaire de plus de 200 millions de dirhams (MDH) a été consacrée à la presse écrite dans le cadre d'un plan d'urgence visant à sauver ce secteur vital qui joue un rôle important dans l'édifice démocratique, a annoncé, vendredi à Rabat, le ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, Othman El Ferdaous.

Dans son exposé devant la commission de l'enseignement, de la culture et de la communication à la Chambre des représentants, le ministre a rappelé la réunion tenue avec les professionnels de la presse et consacrée à l'exa-

men des problématiques du secteur de la presse écrite, électronique et sur papier.

Le ministre a souligné qu'un travail intense a été réalisé avec le ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration sur un plan d'urgence pour sauver la presse écrite qui repose sur quatre mesures en lien avec la conjoncture actuelle. La première mesure porte sur l'allocation d'un montant de 75 MDH pour le paiement des trois salaires au profit des entreprises des mois de juillet, août et septembre, et la deuxième concerne la mobilisation de 75 MDH pour le paiement des fournisseurs des entreprises de presse en vue de prendre en charge la valeur économique du secteur et atténuer les charges. Quant à la troisième mesure, elle vise à consacrer 15MDH aux imprimeries qui impriment plus de 500.000 exemplaires, afin de permettre à ces entreprises de presse de payer les salaires des manutentionnaires, tandis que la quatrième mesure consiste à apporter un soutien direct de 15 MDH à Sapress qui fait face à des difficultés en lien avec la conjoncture, en plus d'une recapitalisation étatique à hauteur de 10 MDH. De même, une aide de 15 millions de DH sera accordée aux radios privées qui, selon le ministre, ont déployé de "grands efforts" pour sensibiliser les citoyens lors de la crise sanitaire. Comme précité, un accord a été convenu

avec les professionnels du secteur de la presse pour mettre en place un partenariat solide en vue d'élaborer un programme répondant aux contraintes immédiates du secteur et examiner les moyens d'y faire face à long terme, a annoncé, vendredi à Rabat, Othman El Ferdaous.

Il a également été convenu de former un groupe de travail conjoint pour traiter les questions intéressantes du secteur, a indiqué le ministre dans une déclaration à la presse à l'issue de la réunion avec les professionnels du secteur consacrée à l'examen des problématiques du secteur de la presse écrite et électronique, y compris les contraintes liées à la pandémie de coronavirus.

Lors de cette rencontre qui s'est déroulée en présence du président de l'Association nationale des médias et des éditeurs (ANME), Abdelmounaim Dilami, du président de la Fédération marocaine des médias, Kamal Lahlou, du journaliste Ahmed Charai, ainsi que de Fouzi Lekjaa, directeur du budget au ministère de l'Économie et des Finances, M. El Ferdaous a relevé que "le secteur de la presse a besoin d'un modèle de développement spécial".

Pour sa part, M. Dilami indiqué que la réunion a été "très positive" et a été consacrée aux différentes problématiques du secteur, en l'occurrence les contraintes liées à la conjoncture sanitaire exceptionnelle générée par l'épidémie de

Covid-19 et les problématiques structurelles dont souffre le secteur des médias.

La pandémie du coronavirus "a clairement montré le rôle important et fondamental" que les médias jouent au sein de la société, car ils contribuent "avec une grande efficacité et un esprit patriotique élevé à sa cohésion", d'autant plus que les professionnels du secteur ont continué à travailler pendant les trois mois du confinement sanitaire dans des conditions très difficiles et sans revenus ou rémunérations, a-t-il souligné.

M. Dilami a ajouté que "le secteur souffre de problématiques structurelles et a donc besoin de solutions structurelles", relevant qu'il a été convenu dans ce cadre d'étendre toutes les contraintes et d'examiner la question de la "restructuration du secteur" de manière à renforcer les médias nationaux et contribuer à leur rationalisation pour les rendre plus prospères et efficaces.

Il a ajouté, à cet égard, qu'il a également été convenu de former d'urgence une commission, comprenant des experts économiques et d'autres chargés d'accélérer l'élaboration de solutions appropriées dans ce domaine, notant que "l'État est au fait de ces questions et prendra des mesures à ce sujet, lesquelles seront annoncées aujourd'hui au Parlement".

La situation épidémiologique oscille entre inquiétude et optimisme

Si la hausse des cas fait craindre le pire, l'efficacité de l'opération de dépistage massif rassure

Moins de 48 heures après le déconfinement, la situation sanitaire dans le pays donne le tournis avec une hausse exponentielle des cas Covid-19. Au même moment, certains pays connaissent de nouvelles flambées. Est-ce un motif d'inquiétude ? Jusqu'à l'approche du déconfinement, tout allait bien. Mais alors que les Marocains s'approprient à retrouver certaines libertés perdues, le nombre de contaminations est remonté en flèche. De l'ordre de 400 à plus de 500 par jour, depuis la fin de semaine dernière, alors qu'il ne dépassait pas la centaine, à la mi-juin. Si la jauge est basse dans le Royaume, à l'instar d'une grande partie de l'Afrique et à l'inverse du continent américain où le virus s'emballe à nouveau, l'épidémie peine cependant à poursuivre sa déroute.

Le ministère de la Santé avait annoncé, avant-hier en fin d'après-midi, lors de son dernier point de presse télévisé, 431 nouveaux cas en 24h. Dans la nuit, 127 nouveaux cas ont été détectés. La situation est à surveiller de très près. Cela dit, elle ne déçoit pas, pour l'instant, d'une diffusion large et incontrôlée du virus. Car pour l'heure, et ce même si le virus est toujours là, qu'il circule à bas bruit, les scientifiques ne voient pas de reprise de l'épidémie. A quoi doit-on cet optimisme fragile ? A plusieurs facteurs, comme l'arrivée du beau temps ainsi que le maintien de certains gestes barrières.

Le climat et les masques, de précieux alliés

La saisonnalité du Covid-19 est un sujet qui a longtemps divisé les scientifiques. Aujourd'hui, un consensus semble se dégager. Comme c'est le cas pour plusieurs infections à transmission respiratoire, la transmission du nouveau corona-

virus augmenterait dans des conditions froides et sèches. À contrario, elle ralentirait avec une météo plus clémente mais sans pour autant être stoppée. Le constat est corroboré par des études scientifiques dont celle de l'université de Princeton publiée dans la revue « Science ». Dès lors, l'été devient un atout pour les autorités sanitaires dans le contrôle du virus. Cependant, en l'absence d'un vaccin d'ici à l'automne, l'hypothèse d'une deuxième vague n'est pas incongrue. Un cauchemar qui risque même de devenir réalité bien avant en cas d'absence de gestes barrières et de port du masque. Pour preuve, depuis le déconfinement, des contaminations ont été enregistrées dans des provinces censées être débarrassées du virus comme celle d'Azilal.

Ainsi, si le soleil aide, ce facteur climatique ne doit pas faire oublier l'importance de maintenir les gestes barrières, et avant tout dans les lieux clos. En effet, si d'un côté, la probabilité d'être contaminé sur une terrasse de café est encore scientifiquement méconnue, en revanche, de l'autre, il est certain que le risque de transmission en intérieur est très élevé. Et pour cause, en plus de la propagation par gouttelettes, le Sars-CoV-2 se transmet également par les aérosols. En clair, le virus peut se maintenir en suspension dans les endroits fermés. Du coup, le port du masque est primordial, notamment dans les lieux confinés. Il protège efficacement à la fois des gouttelettes mais aussi des aérosols. En ce sens, le maintien de la distanciation physique d'un mètre est lui aussi capital. Ce qui n'est pas une mince affaire quand on sait que notre société décrite comme individualiste a également horreur de la solitude et de l'isolement.

Ce n'est donc pas une surprise de constater que depuis le déconfinement, les citoyennes et citoyens ne ratent pas une occasion de se réunir. Une manière



de rappeler qu'au fond, les individus sont très collectifs. Sauf que cette situation impose la prudence volontaire des citoyennes et citoyens. En son absence, le spectre du confinement, partiel sans doute, pourrait reprendre du poids. Dans ce schéma, nous passons sans transition d'une société d'interdits sanitaires à une société de responsabilité. Trop précieuses, ce progrès ne doit pas être annulé par l'insouciance et l'inconscience.

Le dépistage massif est indispensable

Les tests sont un pilier indispensable dans la lutte contre le Sars-Cov2. Comme tout le monde le sait, ils permettent de détecter au plus vite les malades afin de les isoler et, par conséquent, casser la chaîne de transmission. Au début de l'épidémie, le Maroc était très peu pourvu en matière de tests, depuis, il a fait le plein en ciblant en par-

ticulier les milieux professionnels. Cette campagne de dépistage réalisée par le ministère de la Santé en coordination avec le ministère de l'Intérieur et la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) a atteint une moyenne de 20.000 tests par jour au niveau national. Bon leur a pris. Puisque depuis son enclenchement, l'opération a fait la lumière sur plusieurs foyers professionnels, à l'image des usines de conditionnement de fraises aux alentours de Kénitra et Larache (plus de 700 cas), ou plus récemment, des unités industrielles à Casablanca. Sur le coup, cette prolifération de nouveaux foyers de contamination sur le territoire inquiète. Mais avec du recul, elle est plutôt rassurante. Pourquoi ? Car cela prouve que le traçage est efficace tout comme les outils de dépistage. Pourvu que ça dure.

Chady Chaabi

La concurrence mise à mal par des toubibs et des potards intéressés

Conflits d'intérêts, cadre juridique et politique nationale inappropriés...

Autant de dérèglements énumérés par le Conseil de Driss Guerraoui

« **L**a concurrentiabilité du secteur de l'industrie pharmaceutique » est le titre du rapport dressé par le Conseil de la concurrence sur les pratiques du secteur pharmaceutique au Maroc.

Parmi ces pratiques, ce rapport évoque des « études cliniques factices financées par les patients », appelées « pompeusement 'études cliniques multicentriques' mais qui n'ont aucune valeur scientifique et elles sont rarement publiées, voire jamais. Elles sont en général réalisées au moment du lancement d'un nouveau médicament ».

L'étude précise que « le laboratoire commanditaire de ce type d'études contacte un groupe de prescripteurs (en général, des leaders d'opinion), soi-disant pour participer à la réalisation d'une étude clinique. Pour cela, chacun des médecins contactés doit prescrire le nouveau médicament à ses patients et ceux-ci doivent l'acheter. Au terme de la durée du traitement, les patients sont revus par ces médecins qui remplissent une fiche comportant un certain nombre de renseignements sur le patient et sa maladie (sexe, âge, maladie, traitement, résultats cliniques obtenus et les éventuels effets secondaires constatés). En contrepartie, ce médecin reçoit entre 200 à 300 DH pour chaque patient ou un cadeau en nature ».

Pis encore, l'étude révèle que « le fichage des patients peut porter atteinte au secret médical ». Ces fiches « patient », remplies et envoyées par le prescripteur au laboratoire commanditaire de l'étude, comportent des renseignements permettant d'identifier clairement le patient et de le contacter (nom, prénom, téléphone personnel et adresse). Après quoi, le représentant du laboratoire appelle le patient sur son téléphone personnel pour s'assurer de l'achat et de l'utilisation de son médicament et exclure ainsi toute possibilité de recours à un concurrent. Et l'étude d'ajouter que « dans le cas de l'hépatite virale, un prescripteur qui révèle l'identité d'un patient atteint d'hépatite au laboratoire peut recevoir en contrepartie jusqu'à 1500 DH par patient ».

L'étude a encore fait savoir que dans le domaine de la cancérologie, « les patients sont souvent détectés puis pistés dès le diagnostic de leur maladie par certains laboratoires. Pour cela, le concours du personnel médical ou paramédical peut



s'avérer nécessaire. Des représentants commerciaux, qui «résident » pratiquement dans les services d'oncologie, passent à l'action, contactent directement les patients encore sous le choc, pour les orienter vers le «bon choix thérapeutique» voire vers «le bon cancérologue». Ces patients ne seront plus «lâchés» jusqu'à ce qu'ils achètent leurs traitements ».

« De telles pratiques constituent une forme de violation du secret médical et une atteinte au droit du patient », a mis en exergue l'étude du Conseil de la concurrence. Et d'ajouter : « Nous constatons malheureusement depuis quelques années l'augmentation du nombre de ces pra-

tiques et leur banalisation ».

Une autre pratique anticoncurrentielle critiquée par cette étude est celle concernant l'orientation des patients vers des pharmacies déterminées. Ainsi, des médicaments onéreux et notamment des anticancéreux de certains opérateurs sont vendus directement aux patients qui devaient se présenter au siège commercial du laboratoire pharmaceutique avec l'ordonnance et l'argent du médicament. Cette pratique a été fortement critiquée par les pharmaciens d'officine qui « se sont engagés à limiter leur marge bénéficiaire brute dans les limites de 5% du prix public de ces médicaments onéreux au

lieu de 30 % », souligne l'étude. Et en fin de compte, « les laboratoires concernés ont fini par céder et ont promis de ne plus livrer les médicaments anticancéreux directement aux patients. Cependant, ces laboratoires conseillent à ces patients d'aller chercher leur médicament dans certaines pharmacies précises, sous prétexte que ce sont les seules à disposer du précieux médicament. Ces actes constituent des pratiques anticoncurrentielles puisqu'elles excluent d'autres pharmacies de la vente de ces produits onéreux ».

Par ailleurs, le Conseil de la concurrence évoque dans son étude le quasi-monopole des médicaments coûteux des pathologies lourdes. Selon cette institution, les niveaux des prix de ces médicaments et les coûts des soins représentent un obstacle à l'accès pour les patients et une véritable mise en danger des équilibres financiers des assurances maladie, surtout que « les génériques n'ont pas le temps de s'installer sur ces segments puisqu'à l'échéance des brevets, d'autres princeps plus récents sont lancés sur le marché ». Dans ce cas de la production des génériques, le Conseil de la concurrence met en avant les pratiques des multinationales dans ce secteur pour entraver la production des génériques par les laboratoires marocains (exemple de la multinationale Astra-Zeneca qui a empêché le lancement d'un générique par le laboratoire national Promopharm).

Le secteur pharmaceutique est un système « oligopole ouvert »

Par ailleurs, l'étude du Conseil de la concurrence a souligné que le secteur pharmaceutique marocain est un secteur concentré et que la tendance à la baisse de cette concentration est restée non significative au cours des 5 dernières années. Elle a même qualifié ce secteur d'« oligopole ouvert », car il est « composé d'un noyau qui comprend un nombre réduit d'opérateurs qui dominent fortement le marché et qui coexiste avec une périphérie comportant un nombre important d'opérateurs ne disposant que d'un faible poids sur ce même marché ».

En effet, sur les 40 opérateurs du secteur pharmaceutique industriel, les 4 premiers détiennent 44 % des parts de marché, les 8 premiers 64% et les 20 premiers 95%.





►► En termes de puissance financière, 14 premières entreprises du secteur détiennent plus de 80 % des parts de marché.

Mais le paradoxe relevé par l'étude est que l'analyse des résultats des exercices 2007-2008 a montré des anomalies. Ainsi, trois filiales de multinationales présentaient des résultats anormalement bas (1,7 million de DH pour PFIZER ; 5,5 millions de DH pour NOVARTIS ; et 5,6 millions de DH pour le leader SANOFI-AVENTIS) ; les taux de rentabilité financière de ces 3 entreprises sont également très faibles (1% pour PFIZER, 3% pour SANOFI-AVENTIS et 7% pour NOVARTIS) ; alors que BAYER PHARMA présentait des résultats négatifs, (-39,1 millions de DH en 2007 et -13,3 millions de DH, en 2008) et des taux de rentabilité également négatifs (-200 % en 2007 et -5 % en 2008).

Par contre, les bilans de deux autres filiales de multinationales (GSK et MAPHAR) présentaient des résultats importants. Soit respectivement 46,7 et 20,4 millions de dirhams et des taux de rentabilité allant de 5 à 17 %. De même pour les sept opérateurs nationaux étudiés (COOPER PHARMA, SOTHEMA, BOTTU S.A., GALENICA, PHARMA 5, PROMOPHARM et AFRIC PHAR) qui présentaient des bilans avec des résultats plus importants, allant de 12,5 à 94,5 millions de dirhams et des taux de rentabilité, variant entre 12 et 29 %.

« La situation des bilans de PFIZER, de NOVARTIS, de SANOFI-AVENTIS et de BAYER contraste totalement avec

la place de ces opérateurs dans le marché pharmaceutique marocain et avec les moyens financiers déployés par ces entreprises, pour la promotion de leurs médicaments », note l'étude du Conseil de la concurrence. Et de s'interroger : « Les résultats des bilans de ces sociétés ne montrent-ils pas une face cachée, des relations entre filiales locales des multinationales et leurs maisons mères ? Ne s'agit-il pas d'une forme du rapatriement des bénéfices des filiales vers les maisons mères ? ».

Selon les rédacteurs de cette étude, ce phénomène ne constitue pas une spécificité marocaine, mais il fait partie des stratégies internationales des multinationales. « Des pays comme les Etats-Unis, l'Allemagne, la Russie, la Chine et l'Inde se sont attaqués aux prix de transfert des médicaments par des audits financiers. Ces audits sont destinés à lutter contre le rapatriement des bénéfices sur les médicaments ».

Il convient de rappeler que le Conseil de la concurrence, qui a tenu jeudi par visioconférence la 7ème session ordinaire de sa formation plénière, a par ailleurs émis un avis comprenant une série de recommandations portant sur la vision stratégique future du marché du médicament au Maroc ainsi que les réformes de structures à apporter à son fonctionnement concurrentiel.

Cet avis a été élaboré sur la base d'un diagnostic de la situation du marché et «éclairé par les enseignements tirés de la crise générée par la nouvelle pandémie de Covid-19», souligne dans un communiqué

le Conseil de la concurrence.

Concernant la vision stratégique future, le Conseil de la concurrence recommande l'élaboration d'une véritable politique nationale du médicament qui puisse répondre aux impératifs de la sécurisation de l'approvisionnement de notre pays en médicaments et dispositifs médicaux, en conformité avec les nouvelles priorités épidémiologiques de la population marocaine, avec le pouvoir d'achat des citoyens et avec les exigences de la qualité et du respect des normes sanitaires universelles.

Pour ce faire, le Conseil recommande au gouvernement de réunir les conditions permettant de bâtir un réel écosystème national du médicament, porté par une industrie pharmaceutique solide, un système national d'innovation et de formation approprié dans ce domaine, le tout construit à partir d'un nouveau modèle économique qui favorise la création de champion nationaux du médicament.

Cette construction nationale présuppose, cependant, la création d'un cadre institutionnel qui puisse mobiliser et fédérer les synergies entre tous les intervenants du marché, qu'il s'agisse des autorités publiques compétentes, des régulateurs, des organismes gestionnaires, des industriels, des laboratoires, des médecins, des pharmaciens, des distributeurs de gros et de détail, des associations de consommateurs et des chercheurs.

«C'est tout le sens et l'urgence, d'un côté, de la mise en place de l'Agence nationale du médicament, dont il faut repenser le pilotage institutionnel, les missions

et le cadre juridique, à la lumière des nouvelles données que connaît la problématique du médicament aujourd'hui. Cette agence se doit de se doter d'un Observatoire national des médicaments pour doter notre pays d'un système approprié d'information sur toutes les dimensions stratégiques de l'ensemble du secteur», recommande le Conseil, selon une dépêche MAP.

D'autre part, il est tout aussi important de reconsidérer le statut actuel de l'Agence nationale de l'assurance maladie pour lui conférer une réelle autonomie de gestion et une indépendance effective vis-à-vis de la tutelle conformément aux dispositions du Code de la couverture médicale de base.

La politique publique du médicament, qui sous-tend cette stratégie future, nécessite, enfin, du gouvernement de «mener des réformes de structures portant sur la redéfinition des modalités d'organisation du marché du médicament, la refonte en profondeur du cadre juridique organisant ce marché et le développement de nouveaux leviers pour en améliorer la situation de la concurrence», à travers notamment l'amélioration de la transparence du système de gestion et de régulation du secteur, notamment au niveau de l'attribution des AMM, la gestion transparente des marchés publics, les modalités de fixation des prix, le contrôle de la qualité, la protection des brevets et le contrôle maîtrisé des importations.

Mourad Tabet

Tehindrazanarivelo Liva Djacoba, ministre malgache des Affaires étrangères

Le don marocain intervient à point nommé



L'aide médicale marocaine destinée à Madagascar, dans le cadre d'un ensemble d'aides accordées sur Hautes instructions de SM le Roi Mohammed VI à plusieurs pays africains frères pour les accompagner dans leurs efforts de lutte contre le coronavirus, est arrivée à l'aéroport international

d'Antananarivo.

La cérémonie de réception de cette aide s'est déroulée en présence notamment des ministres malgaches des Affaires étrangères et de la Santé, respectivement Tehindrazanarivelo Liva Djacoba et Ahmad Ahmad, ainsi que de l'ambassadeur du Maroc à Madagascar, Mohamed

Benjlani, de membres de la Fondation Mohammed VI des oulémas africains, section de Madagascar, et de membres de l'Association des anciens étudiants malgaches au Maroc.

S'exprimant à cette occasion, Tehindrazanarivelo Liva Djacoba a tenu à exprimer la gratitude de son pays à S.M le Roi

Mohammed VI pour cet important acte de solidarité avec Madagascar, soulignant que le don marocain vient apporter une preuve supplémentaire quant aux relations exemplaires entre les deux pays.

« Ce don intervient à point nommé à un moment où le pays est en pleine lutte contre la propagation du Covid-19 », a encore dit le chef de la diplomatie malgache, réitérant les remerciements appuyés au Maroc qui se tient, a-t-il dit, toujours aux côtés de Madagascar.

Pour sa part, l'ambassadeur du Maroc à Madagascar a souligné que cette assistance sanitaire, décidée par SM le Roi Mohammed VI, traduit de la manière la plus tangible, l'esprit de solidarité qui anime le Souverain à l'endroit des pays africains.

Rappelant les excellentes relations de coopération et de solidarité liant le Maroc et Madagascar, le diplomate a souligné que le Maroc a toujours été aux côtés de la Grande Ile quand elle a eu à traverser des

périodes douloureuses telles que la sécheresse dans le Sud, l'épidémie de la peste ou encore lors d'épisodes cycloniques ayant frappé le pays.

L'assistance marocaine est également l'expression de la coopération Sud-Sud solidaire et agissante mise en œuvre par le Maroc au profit de l'Afrique, a-t-il dit.

L'aide marocaine, qui s'inscrit dans le cadre de la solidarité agissante du Royaume à l'égard des pays africains frères, comprend des équipements et produits de protection et de prévention ainsi qu'un lot de médicaments.

Il s'agit notamment d'un important lot de masques de protection, de visières, de charlottes, de blouses, outre du gel hydroalcoolique, ainsi que des lots de chloroquine et d'azithromycine.

Cette aide en faveur de Madagascar s'inscrit dans le cadre d'une importante initiative Royale dont ont bénéficié plusieurs pays africains, appartenant à tous les sous-régions du continent.

Amani Abou-Zeid, commissaire de l'Union africaine à l'infrastructure et l'énergie

S.M le Roi ne cesse d'apporter son appui aux pays africains



« L'a solidarité envers l'Afrique n'est pas du tout nouvelle pour le Royaume du Maroc et pour SM le Roi Mohammed VI qui continue toujours à appuyer les pays africains dans tous les forums mais aussi à travers des projets et autres formes

d'appui», a déclaré Amani Abou-Zeid, commissaire de l'UA dans une déclaration à la MAP en exprimant sa gratitude à S.M le Roi pour les aides médicales accordées à la Commission de l'Union africaine et à plusieurs pays africains frères pour les accompagner dans leurs efforts de lutte contre le Covid-19.

«Encore une fois, le Maroc fait exemple de la solidarité africaine qui est en fin de compte la mission principale de l'UA: l'intégration africaine et la solidarité entre les pays du continent», s'est réjouie la commissaire de l'Union.

Elle a également salué les actions de la compagnie nationale Royal Air Maroc qui a assuré le transport des aides médicales aux pays africains frères.

«En tant que commissaire du transport aérien en Afrique, je salue aussi la Royal Air Maroc pour ce geste extrêmement apprécié car je connais très bien la situation très difficile pour toutes nos compagnies aériennes en Afrique et un peu partout dans le monde», a dit Amani Abou Zeid qui s'est dite confiante quant à la capacité du continent africain à surmonter cette crise et à garantir un avenir meilleur pour ses citoyens.

Josefa Leonel Correia Sacko, commissaire de l'UA pour l'économie rurale et l'agriculture

L'initiative Royale va droit au cœur de tout un chacun en Afrique



L'initiative de SM le Roi Mohammed VI d'accorder des aides médicales afin d'accompagner les pays africains frères dans leurs efforts de lutte contre la pandémie de Covid-19, «va droit au cœur de tout un chacun en Afrique», a affirmé la commissaire de l'Union africaine pour l'économie rurale et l'agriculture, Josefa Leonel Correia Sacko.

«Nous sommes vraiment très reconnaissants et très contents de cette fraternité, de cette solidarité dans ces moments très difficiles que le continent et le monde traversent avec la pandémie du coronavirus», a déclaré à la MAP la commissaire de l'UA.

Elle a exprimé sa «gratitude pour ce grand geste Royal» ainsi que ses vifs remerciements à Sa Majesté le Roi et au gouvernement marocain pour cette générosité en faveur de ses frères africains.

«Nous nous réjouissons de ce grand geste car la clé de combattre le Covid-19, c'est la prévention et le Maroc a fait ce geste de prévention en accordant ces aides aux pays africains», a ajouté la commissaire de l'UA.

Elle a relevé en outre «la grande importance» de l'aide marocaine accordée aussi à la Commission de l'Union africaine

dans la mesure où elle va faciliter l'efficacité du travail du Centre africain pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC-Afrique).

L'initiative d'acheminer du matériel et produits médicaux fabriqués au Maroc va encourager d'autres Etats à mettre en place une industrie de médicament, a souligné la Commissaire de l'UA, ajoutant qu'il est temps pour «nous de prendre notre destin en main, notre souveraineté dans tous les secteurs économiques».

Deux accords maroco-rwandais de coopération judiciaire ratifiés à Kigali

Le Parlement rwandais vient de ratifier deux accords-cadres de coopération judiciaire signés avec le Maroc en mars 2019 lors de la première session de la Grande commission mixte tenue à Rabat.

Le premier accord vise à développer un cadre de coopération judiciaire entre les deux pays dans le domaine pénal, alors que le deuxième vise la création d'un cadre de coopération dans le domaine de l'extradition judiciaire.

"Cela signifie que tous les fugitifs recherchés pour délits, crimes ou pour génocide seront jugés ou extradés dans les deux pays. Les suspects rwandais seront extradés du Maroc et vice versa (...) L'activation de ces accords améliorera davantage notre coopération avec le Royaume", a réagi la ministre d'Etat rwandaise chargée du département de la Justice, Solina Nyirahabimana.

La ratification de ces deux accords s'accompagne d'une mise en œuvre effective, a souligné la responsable dans une déclaration à la presse.

Ces deux accords avaient été paraphés par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita et son homologue rwandais Richard Sezibera, qui avaient présidé le 19 mars 2019 à Rabat les travaux de la première session de la Grande commission mixte.

Deux mois avant la signature de ces deux accords, Rabat et Kigali avait signé un mémorandum d'entente destiné à renforcer leur coopération judiciaire à tra-



vers notamment l'échange des informations et expertises et le partage des nouvelles législations relatives à l'administration du système judiciaire.

Les deux parties avaient convenu également d'instaurer un cadre de coopération dans les domaines de la digitalisation des tribunaux, de la médecine légale, des moyens d'investigations et des méthodes

alternatives de résolution des litiges telles que la conciliation, la médiation et l'arbitrage.

Les relations entre le Maroc et le Rwanda ont connu un tournant décisif après les visites effectuées par le président Paul Kagame au Maroc, en juin 2016 et par SM le Roi Mohammed VI au Rwanda, en octobre de la même année.

Lors de la visite Royale à Kigali, 23 accords bilatéraux avaient été signés pour renforcer la coopération entre les deux pays. En mars 2019, une série d'accords bilatéraux touchant des domaines clés tels que l'agriculture, la santé, le commerce, le tourisme, la finance avaient été signés dans le cadre de la première session de la Grande commission mixte.

Don de sang de la famille de la justice à Agadir



La famille de la justice à Agadir s'est fortement mobilisée, merci, en vue de participer massivement à une opération de don de sang et contribuer à renflouer les stocks de cette matière vitale en cette conjoncture exceptionnelle que tra-

verse le Royaume, induite par la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19).

Cette initiative qui a connu la participation de l'ensemble du personnel de la circonscription judiciaire de la Cour d'appel d'Agadir (magistrats,

fonctionnaires, avocats, huissiers de justice, adouls et notaires), vise à renflouer les stocks de sang et pallier le déficit qu'accusent les centres de transfusion sanguine au niveau de la région.

A cette occasion, le premier président de la Cour d'appel d'Agadir, Abdellah El Jaafari, a souligné, dans une déclaration à la MAP, que l'organisation de cette campagne répond à l'appel du centre national de transfusion sanguine au sujet du déficit enregistré en terme de quantité de sang disponible.

Elle vise aussi à consacrer les valeurs de solidarité et d'entraide au sein de la société conformément aux Hautes orientations de SM le Roi Mohammed VI, a-t-il ajouté. Et de poursuivre que cette initiative à forte dimension humaine à laquelle ont adhéré toutes les composantes de la famille de la justice relevant de la circonscription judiciaire de la Cour d'appel d'Agadir est un "devoir national", qui témoigne de la solidarité constante des Marocains et leur vo-

lonté de porter assistance aux patients notamment en ces circonstances exceptionnelles.

Pour sa part, le procureur général du Roi près la Cour d'appel d'Agadir, Abdelkarim Chafai, s'est félicité de cette initiative tenue en collaboration avec le Centre régional de transfusion sanguine rappelant que le corps judiciaire d'Agadir demeure mobilisé afin d'adhérer à toutes les initiatives humaines de nature à consacrer les valeurs d'entraide et de solidarité.

A noter que cette campagne de solidarité a connu la participation de plusieurs magistrats et avocats, notamment le bâtonnier de l'Ordre des avocats auprès des Cours d'appel d'Agadir, de Guelmim et de Laâyoune, Me Hassan Wahbi.

Face à la situation exceptionnelle que vit le Royaume, à l'instar des autres pays du monde, une pénurie a été enregistrée au sein des banques de sang relevant des centres de transfusion sanguine, en raison de la diminution du nombre de donateurs durant cette conjoncture exceptionnelle.

Les politiques publiques envers les MRE appelées à s'adapter aux réalités de chaque pays d'accueil

La problématique de la discrimination soulevée par une enquête du CCME

Le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) a appelé à l'orientation des politiques publiques marocaines envers les Marocains du monde, en vertu de l'enquête réalisée récemment en partenariat avec l'Institut international d'études d'opinions IPSOS au sujet de la problématique de la discrimination des Marocains résidant à l'étranger (MRE) dans leurs pays de résidence. Cette enquête qui étudie les différentes formes de discrimination relevées par les jeunes d'origine marocaine dans les principaux pays de résidence (France, Espagne, Italie, Belgique, Pays-Bas et Allemagne), a été l'occasion de donner la parole aux jeunes issus de l'immigration marocaine pour qu'ils puissent exprimer certains sentiments de discrimination rencontrés dans la vie quotidienne en Europe, a indiqué le CCME.

Imposée par les débats actuels sur la discrimination en Europe, l'étude qui a été réalisée par une institution de sondage d'envergure a relevé les difficultés invisibles auxquelles font face nos jeunes en Europe notamment celles de l'accès au marché d'emploi, au logement et aux prêts bancaires, a-t-on souligné, ajoutant que les résultats révèlent le sentiment des jeunes d'origine marocaine en Europe face aux différentes formes de discrimination. A ce titre, le secrétaire général du CCME, Abdellah Boussouf, cité dans le communiqué, a appelé le gouvernement à "attirer l'attention des pays européens sur les différentes formes de discrimination à l'égard des jeunes d'origine marocaine au cours des échanges et négociations avec ces pays", en revendiquant un traitement plus sérieux des actes discriminatoires dont sont victimes des membres de la population d'origine marocaine.

Il a insisté sur le renforcement de la diplomatie culturelle dans les pays de résidence par le biais des activités culturelles qui visent à montrer la diversité de l'identité marocaine et les valeurs de tolérance, du vivre-ensemble et du respect de l'autre, poursuivant à ce titre que ces "actions culturelles ont pour objectif de renforcer l'appartenance à une histoire et à une civilisation qui est le socle des populations d'origines diverses et de montrer que le citoyen marocain est un élément de paix et de prospérité dans sa société de résidence".

Pour le responsable, les MRE devraient "restructurer leur tissu associatif et renforcer leur présence au sein des ONG établies dans les pays de résidence qui défendent les droits des minorités et des immigrés", tout en faisant preuve d'une participation citoyenne et d'engagement politique dans les sociétés de résidence afin de bâtir une force visible et influente dans la prise de décisions publiques.

Par ailleurs, Abdellah Boussouf a invité les pays de résidence à l'application des droits en matière de protection des



minorités et au respect du principe de l'égalité des chances pour toutes les composantes de la société, relevant ainsi, l'importance de faire face aux discours politiques et médiatiques qui attisent les sentiments de peur de l'autre et la stigmatisation à l'égard des populations issues de la diversité.

Il a également préconisé de "renforcer le rôle de l'école dans la promotion des valeurs de diversité et du vivre-ensemble et neutraliser les stéréotypes véhiculés dans certains manuels scolaires".

Se basant sur un échantillon de 1.433 jeunes Marocains âgés de 18 à 35 ans et résidant dans les six principaux pays européens d'immigration (France, Espagne, Italie, Belgique, Pays-Bas et Allemagne), cette étude vise à approfondir la compréhension des opinions, aspirations, défis et opportunités des jeunes issus de la communauté marocaine.

Cette enquête a consacré un volet considérable à la problématique de la discrimination des Marocains résidant à l'étranger (MRE) dans leurs pays de résidence qui a pu relever des constats et des chiffres éloquentes.

A ce titre, les jeunes Marocains en Europe estiment rencontrer plus de difficultés que les autres jeunes du pays à trouver un travail ou un logement et ils sont 64% à déclarer avoir rencontré des difficultés à trouver un travail, 57% peinent à trouver un logement et 42% à pratiquer leur religion.

L'enquête révèle que les jeunes Marocains d'Allemagne rencontrent des difficultés dans la recherche d'un logement (69%), d'un travail (60%) ou dans la pratique de leur religion (58%). Pour étayer les chiffres relatifs aux inégalités concernant l'emploi, l'enquête démontre que le

relationnel avec les clients (54%) et la difficulté d'accès à de nouvelles responsabilités (45%) sont les principaux blocages de la vie professionnelle pour ces Marocains issus de l'immigration. Les conditions de travail (31%) et le niveau de rémunération (30%) constituent également des sources de discrimination, selon la même enquête.

Pour ce qui est de la Belgique, les jeunes Marocains se disent principalement victimes de discrimination dans la recherche d'un travail (65%), mais aussi pour trouver un logement (50%).

En effet, parmi les 65% des Marocain(e)s qui jugent difficile de trouver un travail en Belgique, les relations avec les clients constituent 40% des difficultés relevées, tandis que les conditions de travail représentent 30% des entraves rencontrées en milieu professionnel.

L'accès à de nouvelles responsabilités est aussi l'un des points qui bloquent l'évolution professionnelle pour 30% d'entre eux.

En Espagne, plus de la moitié des jeunes Marocains rencontrent des difficultés à trouver un emploi (59%) et 50% d'entre eux peinent à trouver un logement. Les difficultés les plus fréquemment rencontrées en milieu professionnel concernent les conditions de travail (50%) et le niveau de rémunération (35%).

Pour leur part, les jeunes Marocains de France rencontrent en majorité des difficultés dans la recherche d'un travail (67%) ou d'un logement (63%), indique l'enquête, ajoutant qu'au-delà de la discrimination à l'embauche, les plus modestes peinent davantage que le reste des jeunes Marocains à obtenir un prêt bancaire (31%) ou à pratiquer

leur religion (41%).

En ce qui concerne les jeunes Marocains ayant du mal à trouver du travail, l'accès à de nouvelles responsabilités (55%) et le relationnel client (41%) sont les difficultés les plus remontées par l'échantillon.

En outre, les principaux indicateurs montrent que les jeunes Marocains d'Italie sont nombreux à rencontrer des difficultés dans l'obtention d'un prêt bancaire (65%) ou encore à trouver un logement (63%) et un travail (57%). En outre, les conditions de travail (62%) et le niveau de rémunération (57%) sont les principaux écueils rencontrés par les jeunes Marocains ayant du mal à trouver du travail, fait savoir l'enquête.

L'étude relève que les jeunes Marocains des Pays-Bas se disent surtout victimes de discrimination lors de la recherche de travail (83%) et de la pratique de leur religion (57%). Parmi les 83% de Marocains installés aux Pays-Bas qui peinent à trouver un emploi, les conditions de travail (37%) et l'accès à de nouvelles responsabilités (35%) sont les principales difficultés rencontrées. Interrogés sur les mêmes questions, à savoir l'accès à l'emploi et au logement et la liberté de pratiquer sa religion, les réponses des jeunes Marocains ayant participé à cette étude dénotent qu'il n'y a pas une communauté marocaine homogène mais plusieurs communautés qui diffèrent selon les contextes politiques et socioéconomiques de chaque pays.

Les politiques publiques marocaines envers les Marocains du monde seraient alors plus efficaces si elles parvenaient à s'adapter aux réalités spécifiques à chaque communauté, conclut cette enquête.

Dr Firmin C. Kinzounza, professeur universitaire congolais

La valorisation des ressources du Sahara marocain est conforme au droit international

La valorisation des ressources au Sahara marocain est conforme au droit international et répond à une logique économique et bénéficié, in fine, à la population locale, a souligné Dr Firmin C. Kinzounza, professeur universitaire congolais, consultant international et membre du Groupe des dix experts africains chargés de redynamiser le système de recrutement et de sélection de l'Union africaine.

Sur le plan juridique, la valorisation des ressources naturelles repose sur le principe de la primauté des intérêts des habitants tel qu'il est stipulé par la Charte des Nations unies, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et par la Déclaration de l'Assemblée générale sur les droits au développement, a-t-il relevé lors d'une analyse livrée dans le cadre du «Sahara Debate», une émission citoyenne diffusée sur les réseaux sociaux, qui se veut une plateforme ouverte et démocratique pour jeter des éclairages sereins et dépassionnés sur la question du Sahara marocain.

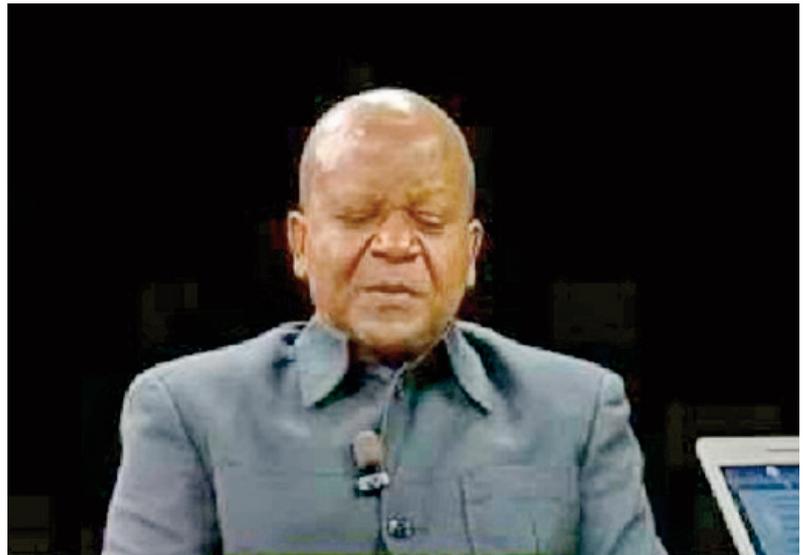
L'expert international s'est appuyé sur l'avis du Conseil de sécurité du 12 février 2002 par lequel le conseiller juridique des Nations unies a conclu que la politique de valorisation des res-

sources naturelles est conforme au droit international si elle se fait au bénéfice des populations, en leur nom ou en consultation avec leurs représentants.

"C'est cette approche que suit le Royaume du Maroc dans sa politique de valorisation des ressources naturelles du Sahara marocain", a ainsi affirmé l'universitaire congolais, soulignant que le principe de consentement des populations s'est traduit notamment par les taux élevés de participation aux élections du Sahara marocain, qui étaient de 79% en 2015 et de 76% en 2016.

Pour le Dr Firmin C. Kinzounza, la légalité de la valorisation des ressources naturelles a clairement été confirmée aussi bien par le Parlement européen que par la Commission de l'Union européenne. A cet égard, il n'a pas manqué de rappeler l'écrasante majorité par laquelle le Parlement européen a reconduit d'une part l'Accord agricole Maroc/UE le 17 janvier 2019, d'autre part l'Accord de pêche Maroc/EU du 12 février 2019.

Sur le plan économique, l'expert a souligné la part prépondérante du budget du Maroc dans les financements des projets de développement du Sahara marocain, se référant au discours de Sa Majesté le Roi, du



06 novembre 2014, dans lequel le Souverain avait fait le constat suivant: «Pour chaque dirham de recette du Sahara marocain, le Maroc investit 7 dirhams».

Le nouveau modèle de développement des provinces du Sud, lancé en 2015, s'appuie à titre principal sur le principe de participation de la population locale à l'élaboration et à l'exécution des politiques, plans et projets de développement, a-t-il ajouté.

Ce modèle, fait-il observer,

repose sur une vision conciliant le droit au développement avec la consolidation de la jouissance par les populations sahariennes de leurs droits économiques et sociaux, notant que dans cette perspective, de grands projets de financement ont été mis en œuvre, dont le taux de réalisation a atteint, à ce jour, 70%, qui couvrent aussi bien les domaines de la santé, des infrastructures, de la formation, de l'industrie, de l'agriculture que ceux ayant trait aux énergies re-

novelables et à la pêche maritime.

Pour l'expert africain, il est indéniable que le Maroc intervient dans son Sahara comme le premier investisseur, le premier employeur et le premier contributeur à son PIB et qu'il n'est donc pas surprenant que les données macroéconomiques en sa possession indiquent bien que les ressources naturelles du Sahara ne constituent en aucun cas une part prépondérante dans le financement de son développement.

10.200 masques pour les candidats au bac à Laâyoune-Sakia El Hamra



Le conseil de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra a mis 10.200 masques de protection à la disposition des candidats à l'examen national unifié du baccalauréat et des personnels

pédagogique et administratif mobilisés pour cette échéance.

La présidente de la commission éducation et formation professionnelle au sein du conseil, Aziza Abba, a indiqué que la

mobilisation de cet important lot de masques de protection s'inscrit dans le cadre de la contribution du conseil aux mesures de prévention décidées par le ministère de tutelle pour lutter contre les risques de transmission du nouveau coronavirus et pour préserver la santé des candidats et des personnels pédagogique et administratif chargés de la surveillance des examens du baccalauréat.

Elle a souligné dans une déclaration à la presse que les membres du conseil ont effectué plusieurs visites de terrain pour s'informer des mesures prises par l'Académie régionale d'éducation et de formation (AREF) pour assurer le bon déroulement de ces examens.

Outre ces 10.200 masques, a-t-elle ajouté, le conseil a mis des repas à la disposition des correcteurs des épreuves du baccalauréat dans les centres des examens.

De son côté, le directeur de l'AREF de Laâyoune-Sakia El Hamra, Mbarek Han-

sali, a souligné que cette initiative du conseil régional vient appuyer les efforts déployés par le ministère de l'Éducation nationale pour préserver la sécurité et la santé des candidats et des personnels pédagogique et administratif qui ont été mobilisés pour cet examen national unifié du baccalauréat.

Après avoir rendu hommage à l'action du conseil et de l'Association des régions du Maroc, il a assuré de la mobilisation de l'AREF pour que cette échéance se déroule dans le plein respect des mesures sanitaires de prévention contre la pandémie de Covid-19.

L'AREF avait fait état de 8.050 candidats à la session normale de l'examen national unifié du baccalauréat au titre de l'année scolaire 2019/2020.

Elle a précisé que sur ce total, 4.326 candidats relèvent de l'enseignement public et 981 du privé, alors que les candidats libres sont au nombre de 2.743.

Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox





Les contagions au coronavirus s'accélèrent aux Etats-Unis



Après un long "plateau", la pandémie de Covid-19 gagne en ampleur dans une immense partie des Etats-Unis et s'accroît également en Amérique latine, notamment au Mexique et au Brésil où les bilans des décès quotidiens continuent de grimper.

En Europe, la situation est loin d'être aussi grave mais des villes et quartiers sont de nouveau confinés face à l'apparition de foyers, notamment dans des entreprises.

Le Texas, épris de libertés et Etat américain le plus grand du pays, avait commencé à rouvrir le 1er mai, mais le chef de l'exécutif local, le gouverneur Greg Abbott, a décidé jeudi de ne pas passer aux étapes suivantes de déconfinement en raison de la hausse des hospitalisations liées au coronavirus.

Ce grand Etat a rapporté jeudi 5.996 nouveaux cas de coronavirus, un nouveau record.

"La dernière chose que nous voulons est de revenir en arrière et de fermer les commerces", a cependant déclaré l'élus républicain.

C'est pourtant la nouvelle crainte de nombreux responsables américains d'une vaste frange couvrant le Sud et l'Ouest, qui observent depuis quelques semaines leurs hôpitaux se remplir de malades du Covid-19 et se deman-

dent s'il ne faut pas, au minimum, rendre obligatoire le port des masques en public. Le Nevada vient de le décréter pour tous les espaces publics fermés, et donc dans les casinos de Las Vegas, dès vendredi.

C'est comme si le film qui s'était déroulé dans le Nord-Est et en particulier à New York au printemps se jouait, mais dans une partie du pays moins dense, qui s'était déconfinée en confiance après avoir cru échapper au pire.

A 20h00 GMT, le pays comptait plus de 37.000 nouveaux cas diagnostiqués et 692 décès supplémentaires pour la journée de jeudi, selon les chiffres des Centres de prévention et de lutte contre les maladies (CDC).

Les experts ont averti que les plus de trois dizaines de milliers de nouveaux cas désormais dépistés chaque jour sont à l'avant-garde d'une explosion exponentielle des contagions.

"Avec le temps, ces gens vont commencer à être hospitalisés, et ils vont commencer à mourir", dit l'épidémiologiste d'Harvard William Hanage. "Cela prendra peut-être quelques semaines ou plus, mais cela arrivera. Et n'oubliez pas que cela se passe dans une population bien plus grande que celle où ont éclaté les foyers du printemps".

Une deuxième vague était redoutée pour l'automne et l'hiver, en conjonction avec la grippe saisonnière, mais c'est une vague estivale qui s'ébauche. Alors que seulement 5 à 8% de la population a été contaminée depuis le début de la pandémie, estiment les autorités sanitaires américaines.

Au total, la pandémie a fait 485.549 morts officiellement recensés dans le monde, selon un bilan de l'AFP jeudi à 20h30 (00h30 GMT). Après les Etats-Unis, c'est le Brésil qui a subi le plus de décès (54.971).

Le Mexique a déploré jeudi plus de 25.000 morts du virus et quelque 200.000 personnes contaminées depuis le début de l'épidémie dans ce pays de 127 millions d'habitants, selon les autorités.

Le seuil des dix millions de cas de Covid-19 dans le monde devrait être atteint la semaine prochaine alors que la pandémie n'a pas encore atteint son pic dans la région des Amériques, a averti l'OMS.

Plus de la moitié des près de 105.000 morts des Caraïbes et d'Amérique latine ont été enregistrés au Brésil.

L'armée australienne a annoncé jeudi le déploiement de 1.000 soldats à Melbourne, deuxième ville la plus peuplée de l'immense île-

continent, après l'apparition d'un foyer et des placements en isolement dans des hôtels.

Mais les caméras vont recommencer à tourner à Bollywood, après un accord entre trois grandes organisations du cinéma indien, mettant fin au gel des tournages de films, avec des règles sanitaires qui devraient restreindre le faste légendaire de l'usine à rêves de l'Inde: les acteurs de plus de 65 ans sont interdits des plateaux et il ne devrait pas y avoir de scènes de mariage ou de combat, deux incontournables des long-métrages hollywoodiens.

L'Europe, elle, s'était déconfinée après avoir dompté la pandémie, mais elle surveille les redémarrages, quitte à ordonner de nouveaux confinements, comme ces derniers jours dans la banlieue de Lisbonne, en Allemagne autour d'un abattoir ou en Italie près de Naples.

Avec le déconfinement, les usines, entreprises et exploitations agricoles s'ajoutent aux maisons de retraite et aux prisons comme des sources de transmission importantes.

L'Organisation mondiale de la santé a mis en garde le continent, jeudi. "La semaine dernière, l'Europe a connu une augmentation du nombre de cas hebdomadaires pour la première fois depuis des mois", a déclaré le directeur de

la branche Europe de l'OMS, Hans Kluge, depuis Copenhague.

"Dans onze pays, l'accélération de la transmission a entraîné une recrudescence très importante qui, si elle n'est pas maîtrisée, poussera les systèmes de santé au bord du gouffre une fois de plus en Europe", a-t-il poursuivi.

Mais la Tour Eiffel a rouvert à Paris, avec certes encore peu de touristes, et le Louvre suivra le 6 juillet.

La Grèce, elle, où l'épidémie a fait 191 morts, assure qu'elle a pris "un maximum" de mesures de sécurité pour protéger les touristes, selon le Premier ministre Kyriakos Mitsotakis. Les aéroports grecs accueilleront de nouveau des vols internationaux le 1er juillet.

Et les Anglais, pour la journée la plus chaude de l'année, se sont précipités sur les plages jeudi, au point de submerger les autorités locales qui ont fait intervenir la police dans la station balnéaire de Bournemouth.

Pour les malades graves du coronavirus, l'Agence européenne des médicaments a recommandé jeudi d'autoriser un premier médicament contre le Covid-19, l'antiviral remdesivir, suivant les Etats-Unis. La décision dépendra de la Commission.

Plus de 100 morts en un jour en Irak

L'Irak a enregistré jeudi près de 2.500 nouvelles contaminations au Covid-19 dont 107 décès, deux chiffres record dans un pays dont le système de santé déjà à genoux menace de s'écrouler totalement sous la pression des cas qui s'accumulent.

Depuis le début de l'épidémie mondiale du nouveau coronavirus, l'Irak a été épargné. Mais ces dernières semaines, alors que de nombreuses régions du monde entamaient leur déconfinement, le pays de 40 millions d'habitants ravagé par les guerres et aux services publics déliquescents depuis des décennies, a plongé.

Jeudi, le ministère de la Santé a recensé officiellement 39.139 contaminations, dont 1.437 ont mené à la mort, tandis que 18.051 personnes ont guéri.

Durant les seules dernières 24 heures, 2.437 contaminations ont été enregistrées dans la totalité des 18 provinces du pays, ainsi que 107 décès.

L'Irak, qui a mené moins d'un demi-million de tests depuis mars, manque cruellement de médecins, d'hôpitaux et de médicaments. Il a reçu des aides pour faire face au Covid-19, principalement de Chine et des Emirats arabes unis, mais des soignants continuent de déplorer le manque de lits et de respirateurs.

Ils s'inquiètent également du nombre de contamination dans leurs rangs, faute de protections efficaces.

Les autorités qui ont décrété un temps le couvre-feu total, ont désormais opté dans la plupart des provinces pour un confinement de 18 heures à 5 heures du matin, qui permet de maintenir peu ou prou une activité économique dans le pays, deuxième producteur de l'Opep, frappé de plein fouet par la chute des cours du pétrole.

Malgré les mesures mises en place par les autorités, les contaminations ne cessent de se multiplier, touchant parfois des familles élargies entières, notamment après des mariages ou des funérailles, alors que les rassemblements sont pourtant officiellement interdits.



L'Europe surveille les redémarrages, quitte à ordonner de nouveaux confinements

Covid-19 Les morts d'enfants sont très rares

Une étude prouve que les moustiques ne transmettent pas le coronavirus



Les décès chez les enfants dus au Covid-19 sont extrêmement rares et ne surviennent que dans moins de 1% des cas, car la maladie reste chez eux essentiellement bénigne, confirme une étude internationale européenne.

82 établissements de santé ont participé à cette première étude européenne auprès d'enfants et d'adolescents (âgés de trois jours à moins de 18 ans), parue dans la revue spécialisée *The Lancet Child & Adolescent Health*.

Dirigée par des experts de Grande-Bretagne, d'Autriche et d'Espagne, l'étude montre que sur les près de 600 enfants de moins de 18 ans contaminés par le nouveau coronavirus, seulement un quart avait des problèmes médicaux préexistants.

C'est peu par rapport à la proportion d'adultes présentant des comorbidités (pathologies), généralement beaucoup plus élevée dans les études, relèvent les auteurs.

Sur les 582 patients étudiés, positifs au test virologique (RT-PCR), seuls quatre sont décédés, tous âgés de plus de 10 ans, dont deux souffraient de problèmes médicaux pré-existants.

Une proportion faible mais notable a développé une maladie grave nécessitant un traitement en soins intensifs (8%, soit 48 cas sur 582). L'étude, fondée sur des chiffres hospitaliers, n'inclut pas les cas bénins, qui n'avaient pas besoin d'aide ou de médecin.

En revanche, plus de 90 enfants, soit 16%, ne présentaient aucun symptôme.

Le véritable taux de létalité chez les enfants est probablement nettement inférieur à celui observé dans l'étude, note la revue.

"Les enfants chez lesquels des virus supplémentaires ont été détectés dans les voies respiratoires en même temps que le SRAS-CoV-2 étaient plus susceptibles d'être admis en soins intensifs. Cela pourrait avoir des implications importantes pour la pro-

chaine saison hivernale, lorsque les infections par le rhume et la grippe seront plus courantes" remarque l'un des principaux auteurs, le Dr Begoña Santiago García, de l'hôpital universitaire Gregorio Marañón à Madrid.

Pour sa part, Marc Tebruegge du Great Ormond Street Institute of Child Health de l'University College de Londres juge les résultats rassurants.

"Le taux de létalité dans notre cohorte (d'enfants, ndlr) était très faible; il devrait être encore beaucoup plus faible, étant donné que de nombreux enfants atteints d'une maladie bénigne n'auraient pas été portés à l'attention d'un médecin et ne seraient donc pas inclus dans cette étude", commente ce co-auteur.

"Dans l'ensemble, la grande majorité des enfants et des jeunes ne souffrent que d'une maladie bénigne", insiste-t-il.

Par ailleurs, une étude rendue publique

jeudi par l'Institut national de la santé italien démontre que les moustiques ne transmettent pas le coronavirus, a annoncé l'Institut.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) avait déjà fait savoir qu'il n'y avait aucune preuve que la maladie pouvait être transmise par ces insectes, qui sont susceptibles de transmettre le paludisme, la dengue ou d'autres maladies quand ils piquent des humains.

Mais la dernière étude, réalisée en collaboration avec IZSVE, une organisation de recherche sur la santé animale, a démontré que le moustique tigre ou le moustique commun ne transmettaient pas le Covid-19.

"Les tests ont prouvé que le virus, transmis aux moustiques en leur faisant ingérer du sang infecté, n'avait pas été capable de se dupliquer", a expliqué l'Institut dans un communiqué. Il est donc impossible aux insectes de transmettre le virus par leurs piqûres.

L'Agence européenne des médicaments recommande l'autorisation du Remdesivir

L'Agence européenne des médicaments (EMA) a recommandé jeudi l'autorisation d'une "mise sur le marché conditionnelle" de l'antiviral remdesivir au sein de l'Union européenne pour les patients graves atteints du nouveau coronavirus, en réponse à la "situation d'urgence" créée par la pandémie.

"Le remdesivir est le premier médicament contre le Covid-19 à être recommandé pour autorisation dans l'UE", a annoncé dans un communiqué l'agence basée à Amsterdam, qui avait estimé à la mi-mai qu'un vaccin contre la maladie pourrait être prêt d'ici un an dans un scénario "optimiste".

L'autorisation de mise sur le marché conditionnelle du remdesivir doit désormais être approuvée ou non par la Commission européenne. Cette dernière "vise à rendre une décision au cours de la semaine à venir", selon l'EMA.

Initialement développé contre la fièvre hémorragique Ebola, cet antiviral est la première thérapie à avoir démontré une certaine efficacité chez les patients hospitalisés

pour le Covid-19 dans un essai clinique de taille significative, même si l'effet est considéré comme modeste.

La recommandation de l'EMA concerne le traitement du nouveau coronavirus chez les adultes et les adolescents à partir de 12 ans, souffrant de pneumonie et ayant besoin d'un supplément d'oxygène, c'est-à-dire ceux "atteints d'une maladie grave".

"Compte tenu des données disponibles", l'agence a estimé que les effets positifs du médicament l'emportent sur les risques pour ce type de patients.

Une étude réalisée sur plus de 1.000 patients hospitalisés atteints du Covid-19 a en effet démontré que ceux traités par du remdesivir se rétablissaient en moyenne quatre jours plus vite que les autres malades, affirme l'EMA.

"Cet effet n'a pas été observé chez les patients atteints d'une maladie légère à modérée", a précisé l'agence.

Même si le remdesivir a montré une certaine efficacité pour accélérer le rétablissement des malades hospitalisés à cause du Covid-19, il n'a pas été prouvé qu'il permet

trait d'éviter des décès.

La mise sur le marché conditionnelle (CMA) est l'un des mécanismes réglementaires de l'UE visant à faciliter l'accès à des médicaments "qui répondent à un besoin médical non satisfait", notamment dans des "situations d'urgence en réponse à des menaces pour la santé publique telles que la pandémie actuelle", a expliqué l'EMA.

D'après l'agence, ce type d'approbation lui "permet de recommander un médicament pour l'autorisation de mise sur le marché avec des données moins complètes que prévu", si les bénéfices l'emportent sur les risques.

L'utilisation en urgence de ce médicament dans les hôpitaux a été autorisée par les Etats-Unis, puis le Japon.

Des chercheurs britanniques ont établi à la mi-juin qu'un autre médicament, la dexaméthasone, est le premier traitement à réduire significativement la mortalité pour les cas les plus sévères de Covid-19. Ce puissant stéroïde ne doit toutefois être utilisé que pour les malades "en état grave ou critique", a mis en garde l'Organisation

mondiale de la santé (OMS).

Un temps vanté par le président américain Donald Trump, l'hydroxychloroquine, un autre traitement envisagé, n'a pas confirmé les espoirs placés en lui, avec un essai clinique concluant début juin que cet anti-paludisme n'avait pas d'effet bénéfique contre le nouveau coronavirus.

Des données supplémentaires sur le remdesivir, développé par le laboratoire américain Gilead, continueront à être collectées par le biais d'études en cours, a précisé l'EMA.

"Afin de mieux caractériser l'efficacité et l'innocuité du remdesivir, la compagnie devra soumettre les rapports finaux des études" sur ce médicament à l'agence d'ici décembre 2020, ainsi que des "données supplémentaires sur la qualité du médicament et des données finales sur la mortalité d'ici août 2020", a-t-elle prévenu.

Comme pour tous les médicaments, un plan de gestion des risques "garantira un contrôle de sécurité rigoureux du remdesivir" s'il est autorisé dans l'UE, a assuré l'agence.

Ifrane planche sur la relance de l'activité touristique

Une rencontre sur les actions susceptibles d'assurer une reprise "rapide" du tourisme et des services dans la province d'Ifrane a réuni, récemment, les principaux acteurs du secteur.

Lors de cette rencontre, initiée par la province d'Ifrane, l'accent a été mis sur les problèmes auxquels font face les professionnels après l'arrêt de leur activité, dans le contexte de la pandémie du Covid-19, ainsi que sur l'examen des mécanismes à même de favoriser la relance du secteur.

Le gouverneur de la province, Abdelhamid El Mazid, a mis en avant à cette occasion l'engagement collectif dont ont fait preuve l'ensemble des composantes de la province durant l'état d'urgence sanitaire, notant que ces efforts ont été couronnés par le classement de la province en zone 1.

Il a assuré les opérateurs locaux que tout le soutien nécessaire leur sera apporté pour alléger l'impact du Covid-19 sur le secteur touristique, ajoutant qu'un programme est en cours d'élaboration pour attirer davantage de touristes et ériger la ville en destination de choix durant cet été, rapporte la MAP.

De leur côté, les professionnels du secteur ont abordé différentes questions ayant trait à l'impact négatif de la propagation du Covid-19 sur le secteur touristique, tout en préconisant la révision du recouvrement des taxes et des impôts.

Ils ont aussi pointé du doigt l'augmentation des montants des factures d'eau et d'électricité, en dépit de l'arrêt de l'activité, proposant par ailleurs l'exploitation des espaces du domaine public de manière provisoire pour garantir la distanciation sociale.

Trente-cinq nouveaux établissements d'hébergement touristique d'un investissement global s'élevant à 385,5 millions de dirhams (MDH) sont en cours de réalisation au niveau de la province d'Ifrane.

Ces projets touristiques d'une capacité d'accueil de plus de 2.000 lits viendront renforcer l'infrastructure hôtelière de la ville d'Ifrane et sa province, qui demeurent parmi les destinations les plus prisées des touristes en cette période hivernale, selon des données de la délégation régionale du tourisme.

À Ifrane, le nombre des établissements hôteliers classés s'est établi à fin décembre dernier à 62 avec une capacité litière de plus de 3.000 lits. Ces établissements se répartissent entre les hôtels (13 unités), les résidences hôtelières (4), les maisons d'hôte (2), les auberges (9), les gîtes (19), les pensions (7) et les campings (2), outre les unités d'accueil relatives au tourisme social et associatif, à savoir les centres d'estivage relevant des associations des œuvres sociales des secteurs privé et public.

Le prix des légumes redescend en mai



L'indice des prix à la consommation (IPC) poursuit son trend baissier. Après un léger recul observé en avril dernier (0,1%), il a connu, au cours du mois de mai 2020, une baisse de 0,2% par rapport au mois précédent, selon les chiffres publiés récemment par le Haut-commissariat au plan (HCP).

Soulignons qu'il s'agit de la deuxième baisse mensuelle consécutive de cet indice et la quatrième observée depuis le début de l'année, les deux premières baisses ayant été enregistrées en janvier (0,1%) et en février (0,2%).

A noter que «cette variation est le résultat de la baisse de 0,6% de l'indice des produits alimentaires et de la hausse de 0,1% de l'indice des produits non alimentaires», a expliqué l'institution publique.

A titre de comparaison, la baisse précédente de l'indice des prix à la consommation résultait de celle de 0,7% de l'indice des produits non alimentaires et de la hausse de 0,7% de l'indice des produits alimentaires.

Selon les analystes du Haut-commissariat, les baisses des produits alimentaires observées entre avril et mai 2020 ont principalement concerné les «légumes

(2,5%), les «poissons et fruits de mer» (0,6%), les «fruits» (0,6%), les «viandes» (0,5%), le «lait, fromage et œufs» (0,2%) et les «huiles et graisses» (0,1%).

Dans sa note d'information relative à l'indice des prix à la consommation du mois de mai 2020, le HCP a en revanche observé que les prix ont augmenté de 0,1% pour le «café, thé et cacao» et pour le «sucre, confiture, miel, chocolat et confiseries».

Soulignons que, pour ce qui est des produits non alimentaires, la baisse a concerné principalement les prix des «carburants» avec 0,9%, a souligné le Haut-commissariat.

A titre de comparaison, les hausses des produits alimentaires observées entre mars et avril 2020 avaient concerné principalement les «poissons et fruits de mer» (10,2%), les «fruits» (5,8%), le «lait, fromage et œufs» (0,3%) et les «huiles et graisses» (0,1%).

Dans sa précédente note, le Haut-commissariat avait en revanche relevé une diminution des prix de 1,3% pour les «viandes» et de 1,2% pour les «légumes». Pour les produits non alimentaires, la variation a concerné principalement la baisse des prix des «carburants» avec 16,2%.

Revenons aux données recueillies au titre du mois de mai pour dire que les baisses les plus importantes de l'IPC ont été enregistrées à Béni Mellal (0,9%), à Kénitra (0,8%), à Rabat, Tanger et Errachidia (0,4%), à Dakhla et Safi (0,3%) et à Casablanca et Fès (0,2%). En revanche, des hausses ont été enregistrées à Settat et Al-Hoceima avec 0,6% et à Tétouan avec 0,4%.

En avril dernier, les baisses les

plus importantes de l'IPC avaient été enregistrées à Guelmim (0,8%), à Laâyoune (0,7%), à Settat et Béni Mellal (0,6%), à Meknès (0,4%), à Marrakech et Tétouan (0,3%), et à Agadir, Fès et Rabat (0,2%). Alors que des hausses avaient été enregistrées à Al-Hoceima (1,2%) et à Safi (0,6%).

Comparé au même mois de l'année précédente, il ressort des chiffres recueillis par le HCP que «l'indice des prix à la consommation a enregistré une baisse de 0,2% au cours du mois de mai 2020», suite à la baisse de l'indice des produits non alimentaires de 0,4% et de la stagnation de celui des produits alimentaires.

En ce qui concerne les produits non alimentaires, il apparaît que les variations vont d'une baisse de 7,3% dans le «transport» à une hausse de 3,2% dans l'«enseignement».

Le Haut-commissariat a ainsi conclu que «l'indicateur d'inflation sous-jacente, qui exclut les produits à prix volatiles et les produits à tarifs publics, aurait connu au cours du mois de mai 2020 une stagnation par rapport au mois d'avril 2020 et une hausse de 0,8% par rapport au mois de mai 2019».

Alain Bouithy



L'IPC ressort en baisse pour le deuxième mois consécutif

L'AGO de Delta Holding sursoit à la décision de distribution des dividendes 2019

L'Assemblée générale ordinaire (AGO) de la société Delta Holding, tenue mardi dernier, a décidé, par mesure de prudence, de sursoir à la décision de distribution des dividendes et d'affecter le montant correspondant en réserves facultatives, compte tenu de la situation d'incertitude liée à la pandémie du Covid-19 qui induit un manque de visibilité sur la reprise normale de l'activité économique.

Ainsi, l'AGO a décidé d'affecter le résultat de l'exercice 2019 d'un montant de 160.008.904,76 dirhams en réserves facultatives à hauteur de 148.920.000,00 dirhams et de mettre le reliquat dans le compte report à nouveau, a annoncé Delta Holding dans un communiqué post assemblée gé-

nérale mixte.

L'AGO a approuvé les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et adopté l'ensemble des résolutions qui lui ont été soumises par le Conseil d'Administration à l'exception de celle relative à l'affectation des résultats.

"L'Assemblée générale ordinaire statuera ultérieurement sur une éventuelle distribution du montant affecté en réserves facultatives à la lumière de l'évolution de la conjoncture économique. Par ailleurs, l'Assemblée générale extraordinaire a adopté sans modification l'ensemble des résolutions qui lui ont été soumises par le Conseil d'Administration", relève la même source.

Le Trésor place 900 MDH d'excédents



La Direction du Trésor et des finances extérieures (DTFE), relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration, a lancé jeudi une opération de placement des excédents de trésorerie d'un montant de 900 millions de dirhams (MDH).

Il s'agit d'un placement avec prise en pension, sur une journée, souscrit au taux moyen pondéré de 1,42%, indique la DTFE dans un communiqué.

Les professionnels de l'immobilier engagés pour une reprise durable

Malmené par la crise sanitaire liée à la pandémie du nouveau Coronavirus, le secteur de l'immobilier traverse aujourd'hui une des situations les plus difficiles de son histoire avec une baisse de 65% du chiffre d'affaires depuis mars dernier.

La crise induite par le Covid-19 a, en effet, grippé tous les rouages du secteur. Des promoteurs immobiliers en passant par les bureaux d'études, les architectes, les ingénieurs topographes, les maîtres d'œuvre, les notaires... aucun acteur n'a été épargné.

Selon une enquête menée par

la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), ce secteur qui emploie plus d'un million de personnes, a perdu près de 70% des emplois. Sur le plan des transactions, le volume des contrats traités, durant le confinement, n'a guère dépassé 7.000 actes, soit environ 3.500 contrats par mois contre 40.000 en 2019, ce qui représente une baisse de 91%, rapporte la MAP.

Quant aux ventes du ciment, principal baromètre du secteur BTP, elles ont plongé de 50,5% en mai, après -54,9% en avril et -28,2% en mars. Ainsi, les livraisons de ciment se sont repliées de 25,1% au terme des cinq premiers mois de 2020, après une augmentation de 2,2% il y a une année, selon les dernières données publiées par la Direction des études et des prévisions financières (DEPF), relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration.

Toutefois, aujourd'hui et après environ trois mois de mise à l'arrêt, les professionnels du secteur se sont mobilisés pour une reprise durable de l'activité. Plusieurs d'entre eux voient même en cette crise une opportunité de relance et une occasion pour repenser le modèle actuel et enclencher des ruptures.

"Nous avons mis en place toutes les procédures sanitaires convenues avec le ministère de l'Habitat et la CGEM en vue de la reprise des activités", a indiqué à la MAP, Karim Amor, vice-président de la Fédération nationale des promoteurs immobiliers (FNPI).

"La reprise est notre première préoccupation durant tout le temps de confinement car elle constitue à elle seule un lourd dossier d'ingénierie stratégique pour tous les projets engagés ainsi que ceux en passe de l'être. La pandémie qui est survenue subitement va prendre son temps pour disparaître et il va falloir vivre avec dans une démarche précautionneuse", affirme de son côté, le président de la Fédération marocaine d'essai et de contrôle (Fedec), Abdelmajid El Hor.

La FEDEC, la partie qui forme la maîtrise d'œuvre dans l'acte de construire, s'est préparée à la reprise par la mise à niveau de l'ensemble des ressources humaines et outils de travail, a précisé M. El Hor, assurant que le personnel du secteur s'ouvre plus à la sécurité, non plus seulement des ouvrages projetés, mais aussi durant tout le phasage de leur réalisation où l'humain est l'objet d'une protection adéquate.

"Nos outils se sophistiquent davantage pour permettre l'intervention à distance et la mobilisation de l'intelligence artificielle", a-t-il soutenu.

Par ailleurs, le président de la FEDEC a relevé que la maîtrise d'œuvre est prise entre les deux principaux pôles économiques de la construction qui sont la maîtrise d'ouvrage en tant que génératrice d'ouvrages et les acquéreurs/exploitants qui en sont les destinataires, relevant que cette machine économique ne peut fonctionner qu'à la capacité minimale du plus déficient des deux pôles précités.

Ainsi, a-t-il poursuivi, le souci majeur aujourd'hui est d'attirer l'attention sur la nécessité de doper temporairement la capacité des acquéreurs/exploitants par des mesures d'incitation, et d'aider la maîtrise d'ouvrage à s'orienter vers une production mieux adaptée aux nouveaux besoins par des mesures d'encouragement, ajoutant que la Fédération est appelée, de son côté, à redoubler d'efforts pour répondre dans les temps et la qualité requis par toute stratégie de reprise.

Toutefois, ces efforts sont lourdement entravés notamment par "nos situations/factures impayées par nos clients publics comme pri-

vers, l'absence de priorité quant à l'accès à l'aide étatique, la lourdeur et l'inadéquation des procédures administratives, l'indéfinition de la responsabilité professionnelle au regard de l'implication individuelle, la pluralité de tutelle en matière d'organisation professionnelle", déplore le président de la Fedec.

"Il est temps d'entamer une révision concertée des textes de lois et de règlements du cadre bâti pour tenir compte de l'évolution de nos secteurs d'activité", a-t-il proposé.

Parmi les contraintes qui pèsent sur l'activité, M. El Hor a cité également le sous-paiement doublé des retards de perception, qui handicape lourdement l'évolution attendue du secteur surtout en matière de recherche et de créativité, soulignant qu'aujourd'hui "il n'est pas seulement demandé à nous de reprendre l'activité mais de changer en profondeur et par anticipation notre façon de faire". Pour assurer une reprise solide, le président de la FEDEC estime nécessaires les encouragements de l'Etat, "la mutualisation de nos charges de mise à niveau avec nos co-intervenants dans l'acte de construire, la démocratisation de l'accès à la commande et la révision des textes d'organisation de nos professions".



Le secteur a perdu près de 70% des emplois

Le Maroc se positionne comme une plateforme pour faire du business, en dépit du contexte actuel

Le Maroc se positionne aujourd'hui comme une plateforme pour faire du business, des deals et continuer sur sa lancée de "croissance logique" des affaires en dépit du contexte exceptionnel de crise sanitaire, a souligné le directeur général par intérim de l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMDIE), Hicham Boudraâ. La 78ème Commission interministérielle des investissements, réunie mercredi à Rabat sous la présidence du chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani, ressort avec un "résultat exceptionnel" d'un point de vue montant d'investissement, soit une enveloppe globale estimée à 23,38 milliards de dirhams (MMDH), a relevé M. Boudraâ, qui présentait, au nom du ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie verte et numérique, Moulay Hafid

Elalamy, des données sur les projets approuvés lors de cette commission. La Commission a approuvé 45 projets de conventions et d'avenants pour une enveloppe globale estimée à 23,38 MMDH. Ces investissements sont de nature à générer 3.194 emplois prévisionnels directs et 5.406 emplois indirects, rapporte la MAP.

La ventilation des projets par région d'implantation place les projets à réaliser dans plusieurs régions en première position avec des investissements de l'ordre de 7,59 MMDH, soit 33% des investissements projetés alors que la région de Laâyoune-Sakia Al Hamra arrive en deuxième position avec 6,7 MMDH, soit 29%, a-t-il précisé.

Quant à la répartition des emplois par secteur, la branche du tourisme et loisirs se retrouve comme principal pourvoyeur d'emploi avec la

création de 1534 emplois directs (48%) suivie du secteur de l'industrie et du commerce qui vient en 2ème position avec 1410 emplois directs (44%), puis celui des télécommunications avec une part de 5%, a ajouté M. Boudraâ.

Pour ce qui est de la répartition des investissements par secteur, la branche de l'infrastructure énergétique et des énergies renouvelables ressort en première position avec 7,72 MMDH (33% des investissements approuvés), suivie des télécommunications avec 32%, alors que les secteurs de l'industrie et commerce et du tourisme et loisirs arrivent en 3ème et 4ème positions, avec respectivement 16% et 11%.

S'agissant de la répartition des emplois par région d'implantation, la région de Casablanca-Settat se taille la part du lion en accueillant 1658 emplois directs, soit 52% des emplois projetés,

suivie par les régions de Marrakech-Safi, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et Souss-Massa, s'accaparant 10% chacune.

En ce qui concerne la répartition des investissements par origine, avec 14,91 MMDH, les joint-ventures représentent la majeure partie des investissements projetés, soit 61%, suivis des investissements Maroc-Koweït avec un pourcentage de 33% des investissements approuvés.

M. Boudraâ, qui a souligné l'attractivité économique du Royaume "clairement confirmée cette année", s'est félicité de la stabilisation des investissements en dépit du contexte exceptionnel relatif à la crise sanitaire de Covid-19. Il a, par la même, mis l'accent sur "le réel intérêt et la motivation des investisseurs" quant à la poursuite du déploiement de leurs investissements dans le pays.

Art & culture

Publication d'un guide pour la reprise des activités culturelles

Le ministère de la Culture, de la jeunesse et des sports -Département de la culture- vient de publier un guide accompagnant la reprise des activités culturelles, comprenant les mesures préventives pour la gestion de la phase post-confinement sanitaire.

L'élaboration de ce guide s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement des mesures prises par les autorités publiques pour faire face à la pandémie de coronavirus (Covid-19) et conformément à la circulaire du ministre de l'Économie et des Finances et de la Réforme administrative n°04/2020 du 22 mai 2020, relative aux procédures et mesures de reprise du travail dans les

établissements publics, indique le ministère.

Les procédures stipulées dans ce guide, téléchargeable sur le site Internet du ministère, visent à assurer la protection des fonctionnaires, employés et usagers des différents départements et établissements sous tutelle du Ministère de la Culture, de la jeunesse et des sports, aux niveaux central, régional et local et des organismes opérant dans les domaines de la culture, de la jeunesse, du sport et de la communication.

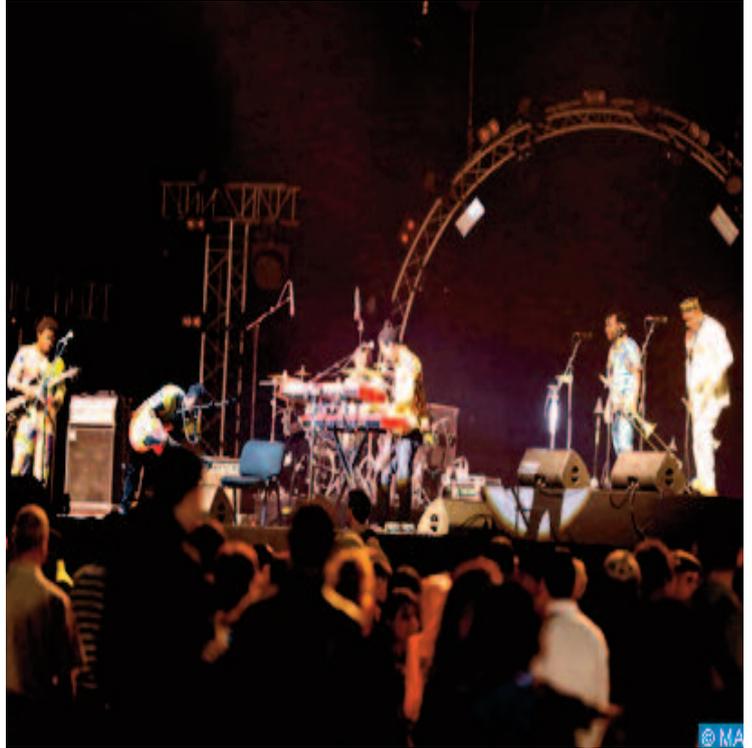
Ce guide a été élaboré, en concertation avec les partenaires professionnels publics et privés, notamment la

Fondation Nationale des Musées, la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc, le Théâtre National Mohammed V, les Archives du Maroc, la Fédération des Industries Culturelles et Créatives, la Société Marocaine d'Ingénierie Touristique, et l'Institut Marocain de Normalisation, précise le ministère.

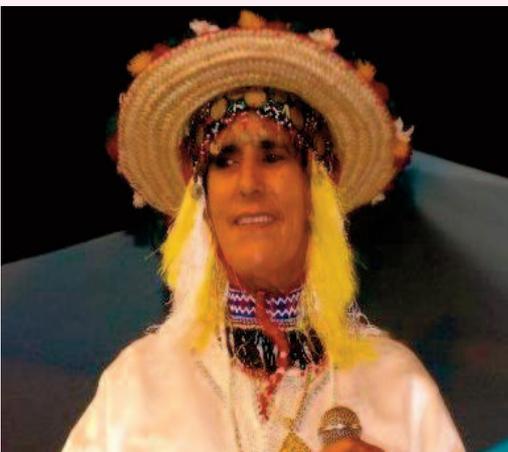
Destiné aux gestionnaires publics et privés du secteur culturel et au grand public, le guide détaille les bonnes pratiques à mettre en place dans les différents établissements et activités culturels, notamment les monuments historiques, les sites archéologiques, les musées publics et privés, les centres

d'interprétation du patrimoine, les bibliothèques et médiathèques publiques et privées, les espaces de spectacle ouverts ou fermés (théâtre, musique, danse, festivals, arts de la rue, cirque), les espaces d'exposition et galeries d'art publics et privés, les conservatoires de musiques et de danse, les institutions privées d'enseignement artistique et l'événementiel.

Le Ministère rappelle, par ailleurs, que la reprise des activités doit se faire progressivement dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que selon le calendrier déterminé par les autorités compétentes.



Chama Zaz, la voix de la montagne à l'épreuve de la maladie



Chama Zaz, cette diva de la "Aïta Al Jabalia", dont la voix est née à travers les récifs et les champs où résonne l'écho infini des montagnes, lutte aujourd'hui contre la maladie et l'indigence, trahie par la faiblesse du corps et l'ingratitude, malgré une générosité artistique incommensurable.

Du haut de ses 70 ans, son pa-

trimoine est réduit à cet amour où elle puise sa force pour surmonter l'épreuve de l'indigence, sans que cela ne dispense certains, personnes ou instances, d'un sentiment de culpabilité à l'égard d'une situation sociale et matérielle indigne d'un artiste de la valeur de Chama Zaz.

Dans une chambre froide de l'hôpital de Taounate, Chama

écoute les battements de son cœur qui menace de la lâcher. Ses yeux qui illuminaient son monde ont perdu de leur éclat. A quoi servent les regrets! Ils deviennent inutiles après une si longue vie dans l'univers des mélodies. Chez Chama, la porte de l'espoir reste ouverte, elle qui a toujours gardé le sourire malgré les épreuves qu'elle a traversées. Cette vieille dame qui porte en elle une âme de jeune fille, n'a jamais pris conscience de la singularité de sa voix avant que les fins connaisseurs ne l'emmenent à la découverte des théâtres et aux fêtes de mariage à travers le Royaume.

Chama qui est restée longtemps fidèle à son douar natal "Rouf" dans la commune de Sidi Lmakhfi, va devoir le quitter vers Taounate, n'étant plus capable de sillonner ses pistes accidentées, de s'occuper de sa vache ou de prendre en charge son fils handicapé. L'histoire de Chama Zaz est celle d'une jeune fille de 14 ans ayant été mariée contre son gré à un vieil homme, qui va décéder ultérieurement l'abandonnant avec ses deux enfants à charge. Elle a été contrainte

d'endosser à la fois le rôle de la mère et du père, avant qu'elle ne le confie à sa mère pour participer à la Marche Verte, où elle a vu sa vocation d'artiste jaillir dans les soirées nocturnes, organisées à cette occasion sur le sable du Sahara Marocain.

Son histoire est également celle d'une femme qui a vécu sa vie d'artiste sous un pseudonyme pour épargner à sa famille le fardeau de "la honte". N'était-elle pas "la star du Nord" dont les chansons et les cassettes ont fait le tour des marchés, des foyers et des fêtes sans pouvoir célébrer publiquement son succès? Et même quand le secret était devenu trop lourd, Chama a été contrainte de continuer à cacher le nom de la famille "El Hammoumi" pour porter le nom artistique de Zaz, lequel va lui permettre de savourer l'aventure de la vie. Naïve, Chama Zaz a vécu son art sans marchandage ni chantage. "Allah Yakhlaf" (Dieu vous le rendra), c'est ainsi que Chama répond quand elle perçoit "les miettes" en guise d'émoluments pour ses soirées, alors qu'elle pouvait devenir grâce à son art une femme des plus

aisées.

La dame d'"Aayoua", ce chant improvisé des femmes de la montagne que Chama a perfectionnée par sa voix aiguë et mélancolique, a les larmes faciles à l'évocation du nom de feu Mohamed Laarousi, le cheikh d'Al Aïta Al Jabalia, son compagnon de route qui l'a aidée à s'imposer 40 ans durant. Depuis son décès, Chama, rongée par la solitude, a perdu de son amour pour le chant, mais le besoin de survivre l'emmenait, de moment à l'autre, à des festivals et des soirées çà et là.

A son insu, Chama au corps squelettique, a forgé à la télévision un modèle visuel de la femme de la montagne par ses habits, son chapeau traditionnel (Taraza) et son foulard.

Alors que certains se retrouvent par chance parmi les riches et les stars du Buzz, à une époque où l'art semble avoir perdu sa boussole, la cinquantaine de disques de Chama ne l'a pas mis à l'abri du besoin. Rien ne pourrait lui restituer la joie d'un temps révolu, mais une attention collective, officielle et citoyenne, égayerait un tant soit peu le restant de ses jours.

Première mondiale du nouveau Woody Allen au Festival de Saint-Sébastien



Le nouveau film de Woody Allen, "Rifkin's Festival", sera projeté en première mondiale le 18 septembre en Espagne pour l'ouverture du Festival international du film de Saint-Sébastien, ont annoncé jeudi ses organisateurs. Tournée l'été dernier dans cette ville côtière du Pays basque (nord de l'Espagne) et des localités voisines, cette comédie romantique est centrée sur un couple américain qui assiste au festival et tombe amoureux de la ville. Mais pas seulement: elle a une histoire avec un réalisateur français tandis que lui s'éprend d'une Espa-

gnole de Saint-Sébastien.

Ce film écrit et réalisé par Woody Allen compte dans sa distribution le Français Louis Garrel, les Espagnols Elena Anaya et Sergi Lopez, l'Autrichien Christoph Waltz et l'Américaine Gina Gershon. L'oeuvre sera projetée en dehors de la compétition officielle du festival qui se tiendra du 18 au 26 septembre.

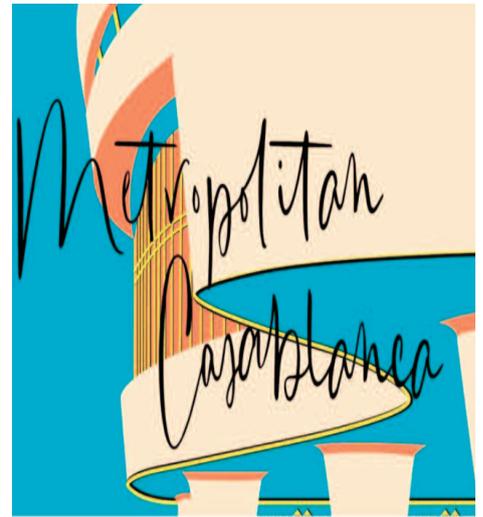
Cette projection intervient alors que la carrière du cinéaste de 84 ans a subi un coup d'arrêt depuis l'émergence du mouvement #MeToo contre les violences sexuelles dans le cinéma qui a fait resurgir les accusa-

tions à son encontre de sa fille adoptive Dylan Farrow. Elle affirme avoir subi des abus sexuels de la part de Woody Allen en 1992, alors qu'elle était âgée de 7 ans. Le cinéaste a toujours réfuté ces accusations. Woody Allen n'a fait l'objet ni de mise en examen, ni de jugement mais sa réputation a été sérieusement ternie aux États-Unis en raison de cette affaire. Son dernier film, "Un jour de pluie à New York" a pu sortir en France et dans d'autres pays européens et sud-américains mais pas aux États-Unis.

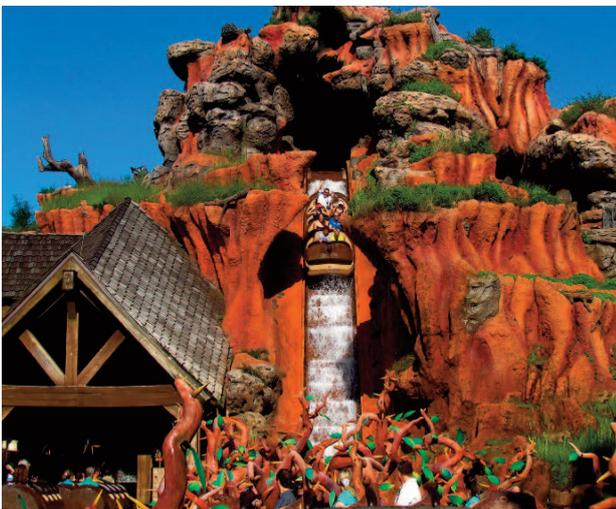
Bouillon de culture

"Metropolitan Casablanca"

Yamed Capital, acteur majeur du secteur immobilier au Maroc, coorganise avec la chaîne de télévision marocaine 2M une émission exceptionnelle autour de Casablanca. Programmée le 30 juin 2020 à 19h30, celle-ci a pour objectif de célébrer Casablanca, à travers sa mémoire collective, son présent et son avenir, indiquent les organisateurs dans un communiqué. "L'histoire de Casablanca, sa singularité architecturale, son rôle moteur dans l'attractivité du pays en termes de tourisme et d'investissements, sa dynamique d'innovation, son "lifestyle" éclectique et ses paradoxes. Ces thématiques (et bien d'autres) seront au coeur du TV Show « Metropolitan Casablanca », qui marque la fin d'une longue période de confinement et symbolise la renaissance libératoire de la ville et de ses habitants", souligne le communiqué, faisant savoir que cette émission, qui constituera une première au Maroc, sera diffusée en direct en avant première sur une plateforme digitale. Cette émission constitue la première brique d'un partenariat durable conclu entre Yamed Capital et la chaîne nationale, ayant pour objectif de contribuer au rayonnement de Casablanca, à travers la production d'un contenu documentaire et artistique de qualité.



Disney va modifier une attraction basée sur un film aux connotations racistes



Disney va modifier les attractions "Splash Mountain" de ses parcs américains, qui évoquent le passé raciste des États-Unis, pour les mettre aux couleurs de sa première princesse noire, Tiana, a-t-il annoncé jeudi. Attraction très populaire de Disneyland (Californie) et Disney World (Floride), "Splash Mountain" consiste en un parcours aquatique dans un tronç factice s'achevant sur une grande chute dans l'eau. Le thème actuel de "Splash Mountain" est tiré d'un film Disney très controversé, "Mélodie du Sud". Dès sa sortie en 1946, il avait suscité de nombreuses critiques qui lui reprochaient de diffuser des clichés racistes et de peindre sous un jour idyllique les plantations esclavagistes du vieux Sud des États-Unis. Pour ces raisons, le film n'est plus diffusé au cinéma depuis les années 1980 et n'a jamais fait l'objet de sortie en DVD. "Mélodie du Sud" a également été délibérément tenu à l'écart du catalogue de la plateforme de vidéo à la demande Disney+. Les deux "Splash Mountain" vont être "complètement réima-

ginés" et mettront à l'avenir en scène l'histoire de "La Princesse et la Grenouille", dont l'héroïne Tiana est la première princesse noire de Disney. "Le nouveau concept sera inclusif, tous nos visiteurs pourront s'y retrouver et s'en inspirer, et il parlera à la diversité des millions de gens qui visitent nos parcs chaque année", a déclaré le numéro un mondial du divertissement dans un communiqué.

Cette décision survient alors que de nombreuses statues et monuments associés à l'esclavage et à l'oppression raciste sont retirés ou débaptisés à travers les États-Unis, dans la foulée des manifestations dénonçant la mort de George Floyd. Pour Disney, le changement de thématique de "Splash Mountain" revêt une signification particulièrement importante aujourd'hui" mais la société affirme qu'elle avait déjà entamé cette démarche depuis l'année dernière et a l'habitude de remettre ses attractions en conformité avec leur époque.

La Peste (1947)

*Il est aussi raisonnable
de représenter une espèce
d'emprisonnement par une
autre que de représenter n'importe quelle
chose qui existe réellement par quelque chose
qui n'existe pas.*

DANIEL DE FOE.

Tarrou luttait, immobile. Pas une seule fois, au cours de la nuit, il n'opposa l'agitation aux assauts du mal, combattant seulement de toute son épaisseur et de tout son silence. Mais pas une seule fois, non plus, il ne parla, avouant ainsi, à sa manière, que la distraction ne lui était plus possible. Rieux suivait seulement les phases du combat aux yeux de son ami, tour à tour ouverts ou fermés, les paupières plus serrées contre le globe de l'œil ou, au contraire, distendues, le regard fixé sur un objet ou ramené sur le docteur et sa mère. Chaque fois que le docteur rencontrait ce regard, Tarrou souriait, dans un grand effort.

À un moment, on entendit des pas précipités dans la rue. Ils semblaient s'enfuir devant un grondement lointain qui se rapprocha peu à peu et finit par remplir la rue de son ruissellement : la pluie reprenait, bientôt mêlée d'une grêle qui claquait sur les trottoirs. Les grandes tentures ondulèrent devant les fenêtres. Dans l'ombre de la pièce, Rieux, un instant distrait par la pluie, contemplait à nouveau Tarrou, éclairé par une lampe de chevet. Sa mère tricotaït, levant de temps en temps la tête pour regarder attentivement le malade. Le docteur avait fait maintenant tout ce qu'il y avait à faire. Après la pluie, le silence s'épaissit dans la chambre, pleine seulement du tumulte muet d'une guerre invisible. Crispé par l'insomnie, le docteur imaginait entendre, aux limites du silence, le sifflement doux et régulier qui l'avait accompagné pendant toute l'épidémie. Il fit un signe à sa mère pour l'engager à se coucher. Elle refusa de la tête, et ses yeux s'éclairèrent, puis elle examina soigneusement, au bout de ses aiguilles, une maille dont elle n'était pas sûre. Rieux se leva pour faire boire le malade, et revint s'asseoir.

Des passants, profitant de l'accalmie, marchaient rapidement sur le trottoir. Leurs pas décroissaient et s'éloignaient. Le docteur, pour la première fois, reconnut que cette nuit, pleine de promeneurs tardifs et privée des timbres d'ambulances, était semblable à celles d'autrefois. C'était une



nuit délivrée de la peste. Et il semblait que la maladie chassée par le froid, les lumières et la foule, se fût échappée des profondeurs obscures de la ville et réfugiée dans cette chambre chaude pour donner son ultime assaut au corps inerte de Tarrou. Le fléau ne brassait plus le ciel de la ville. Mais il sifflait doucement dans l'air lourd de la chambre. C'était lui que Rieux entendait depuis des heures. Il fallait attendre que là aussi il s'arrêtât, que là aussi la peste se déclarât vaincue.

Peu avant l'aube, Rieux se pencha vers sa mère :

– Tu devrais te coucher pour pouvoir me relayer à huit heures. Fais des instillations avant de te coucher.

Mme Rieux se leva, rangea son tricot et s'avança vers le lit. Tarrou, depuis quelque temps déjà, tenait ses yeux fermés. La sueur bouclait ses cheveux sur le front dur. Mme Rieux soupira et le malade ouvrit les yeux. Il vit le visage doux penché vers lui et, sous les ondes mobiles de la fièvre, le sourire tenace reparut encore. Mais les

yeux se fermèrent aussitôt. Resté seul, Rieux s'installa dans le fauteuil que venait de quitter sa mère. La rue était muette et le silence maintenant complet. Le froid du matin commençait à se faire sentir dans la pièce.

Le docteur s'assoupit, mais la première voiture de l'aube le tira de sa somnolence. Il frissonna et, regardant Tarrou, il comprit qu'une pause avait eu lieu et que le malade dormait aussi. Les roues de bois et de fer de la voiture à cheval roulaient encore dans l'éloignement. À la fenêtre, le jour était encore noir. Quand le docteur avança vers le lit, Tarrou le regardait de ses yeux sans expression, comme s'il se trouvait encore du côté du sommeil.

– Vous avez dormi, n'est-ce pas ? demanda Rieux.

– Oui.

– Respirez-vous mieux ?

– Un peu. Cela veut-il dire quelque chose ?

Rieux se tut et, au bout d'un moment :

– Non, Tarrou, cela ne veut rien

dire. Vous connaissez comme moi la rémission matinale.

Tarrou approuva.

– Merci, dit-il. Répondez-moi toujours exactement.

Rieux s'était assis au pied du lit. Il sentait près de lui les jambes du malade, longues et dures comme des membres de gisant. Tarrou respirait plus fortement.

– La fièvre va reprendre, n'est-ce pas, Rieux, dit-il d'une voix essoufflée.

– Oui, mais à midi, nous serons fixés.

Tarrou ferma les yeux, semblant recueillir ses forces. Une expression de lassitude se lisait sur ses traits. Il attendait la montée de la fièvre qui remuait déjà, quelque part, au fond de lui. Quand il ouvrit les yeux, son regard était terni. Il ne s'éclaircit qu'en apercevant Rieux penché près de lui.

– Buvez, disait celui-ci.

L'autre but et laissa retomber sa tête.

– C'est long, dit-il.

Rieux lui prit le bras, mais Tarrou, le regard détourné, ne réagissait plus. Et soudain, la fièvre reflua visiblement jusqu'à son front comme si elle avait crevé quelque digue intérieure. Quand le regard de Tarrou revint vers le docteur, celui-ci l'encourageait de son visage tendu. Le sourire que Tarrou essaya encore de former ne put passer au-delà des maxillaires serrés et des lèvres cimentées par une écume blanche. Mais, dans la face durcie, les yeux brillèrent encore de tout l'éclat du courage.

À sept heures, Mme Rieux entra dans la pièce. Le docteur regagna son bureau pour téléphoner à l'hôpital et pour voir à son remplacement. Il décida aussi de remettre ses consultations, s'étendit un moment sur le divan de son cabinet, mais se leva presque aussitôt et revint dans la chambre. Tarrou avait la tête tournée vers Mme Rieux. Il regardait la petite ombre tassée près de lui, sur une chaise, les mains jointes sur les cuisses. Et il la contemplait avec tant d'intensité que Mme Rieux mit un doigt sur ses lèvres et se leva pour éteindre la lampe de chevet. Mais derrière les rideaux, le jour filtrait rapidement et, peu après, quand les traits du malade émergèrent de l'obscurité, Mme Rieux put voir qu'il la regardait toujours. Elle se pencha vers lui, redressa son traversin, et, en se relevant, posa un instant sa main sur les cheveux mouillés et tordus. Elle entendit alors une voix assourdie, venue de loin, lui dire merci et que maintenant tout était bien. Quand elle fut assise à nouveau, Tarrou avait fermé les yeux et son visage épuisé, malgré la bouche scellée, semblait sourire à nouveau.

(A suivre)

Sport

La FIFA affine le report de la CAN 2021

Une Coupe panarabe au Qatar à une année de la tenue du Mondial

La CAN 2021 est bien partie pour être décalée. Le tournoi majeur de la CAF ne peut être disputé à la période entre le 9 janvier et le 6 février prochains vu que les éliminatoires de cette épreuve ne peuvent être bouclées à temps.

Les travaux du Conseil de la FIFA tenus jeudi par visioconférence ont débouché sur l'annulation des dates FIFA prévues en septembre prochain. Outre la CAF sont concernées par ces dispositions trois autres Confédérations, à savoir celles d'Asie (AFC), d'Amérique centrale et latine (CONCACAF) et d'Océanie. Par contre, en Europe (UEFA) et en Amérique du Sud (Conmebol), la compétition intersélections a été maintenue.

La décision de la FIFA devra être entérinée le 30 courant à l'occasion de la réunion par visioconférence du comité exécutif de la CAF, où il sera question de se fixer une fois pour toutes sur l'avenir des différents tournois et épreuves organisés sous l'égide de l'instance continentale et qui se trouvent suspendus depuis mars dernier à cause du dé-

clenchement à travers le monde de la pandémie du nouveau coronavirus.

A noter que la FIFA a décidé de prolonger les dates internationales de 7 jours en juin 2021, et ce en faveur des trois Confédérations qui verront leurs éliminatoires suspendues en septembre prochain, de sorte à ce que la mise à jour du programme puisse contenir quatre rencontres au lieu de deux.

Une situation qui corrobore la déclaration faite il y a quelques jours par le secrétaire général de la Confédération africaine de football, le Marocain Abdelmounaim Bah, qui avait évoqué la possibilité de reporter la CAN 2021 jusqu'en janvier-février 2022, arguant que «jouer en juin/juillet au Cameroun c'est difficile à cause des conditions climatiques. En plus, en juin/juillet 2021, il y a déjà beaucoup de compétitions avec l'Euro et la Copa America. Donc, la période la plus propice en cas de report de la CAN serait janvier 2022».

Dans la course pour la CAN camerounaise, le Onze national figure dans le groupe E aux côtés des sélections de Mauritanie, de

Centrafrique et du Burundi. L'EN avait mal entamé sa campagne de qualification, se faisant accrocher à domicile, et contre toute attente, par l'équipe de Mauritanie (0-0), avant de se ressaisir en s'imposant en déplacement sur le Burundi par 3 à 0.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner l'aval du Conseil de la FIFA qui a fait part dans ses résolutions de l'annonce d'une nouvelle compétition, la Coupe panarabe des sélections.

Ça sera calqué sur le modèle du CHAN où seuls les joueurs locaux y peuvent prendre part, sachant que la participation des sélections africaines et asiatiques à ce tournoi programmé du 1er au 18 décembre 2021 au Qatar sera sur invitation.

Une Coupe panarabe qui aura lieu en dehors des fenêtres FIFA et qui devrait être un excellent test pour le Qatar à une année de la tenue du Mondial 2022.

Mohamed Bouarab



Aides conséquentes aux fédérations

La Fifa a débloqué jeudi un fonds d'aide aux fédérations de 1,5 milliard de dollars sous forme de subventions et de prêts pour faire face aux conséquences de la crise du coronavirus, a annoncé jeudi son président Gianni Infantino.

Chacune des 211 fédérations membres pourra recevoir 1 M USD et une aide supplémentaire de 500.000 USD pourra être attribuée pour venir en aide au football féminin.

Une autre aide sera disponible sous forme de prêts sans intérêts, qui pourront atteindre jusqu'à 35% des revenus de chaque fédération. Le montant minimum de chaque prêt sera de 500.000 USD et celui maximum sera de 5 M USD. En plus, chaque Confédération pourra recevoir un prêt de 4 M USD.

"Nous exercerons un contrôle strict sur l'utilisation des fonds, avec des audits, et il y aura des conditions de remboursement très claires", a déclaré M. Infantino.

Comment la Bundesliga a relancé le foot en Europe

"Nous n'avions pas d'autre choix que de nous battre pour revenir très vite". La Bundesliga sera samedi le premier championnat majeur à aller à son terme depuis la reprise post-coronavirus, grâce à une volonté sans faille et à l'unité du monde du football allemand.

Lorsqu'il remettra le trophée du champion au Bayern Munich, à huis clos, à l'issue de la 34e journée, le président de la Ligue (DFL) Christian Seifert aura définitivement gagné son audacieux pari lancé début mai, un saut dans l'inconnu à l'époque.

La DFL a mené deux batailles de front: celle de la sécurité sanitaire, et celle de l'opinion publique, peu favorable au début à cette reprise.

Autopsie d'une success-story à l'allemande:

Contrairement à ce qu'il s'est passé en France par exemple, les 36 clubs de la Ligue allemande (première et deuxième division) ont tout de suite fait bloc.

"Nous avons eu le soutien total dès le début des grands clubs, le Bayern Munich et Dortmund, mais aussi des autres clubs", témoigne M. Seifert: "Cela m'a placé dans

une position très forte lorsque j'ai parlé aux responsables politiques".

Les arguments de la DFL étaient limpides: "Si on avait arrêté la saison mi-mars, un tiers de nos 36 clubs aurait été dans une situation économique désastreuse en six à huit semaines", poursuit le patron de la Ligue, qui s'exprimait récemment dans un forum, "nous générerons 56.000 emplois, ça valait le coup de se battre".

"Nous avons été très rapides", s'est-il félicité, "nous avons interrompu le championnat le 14 mars, et dans la nuit du 15, j'ai défini chez moi un plan de travail".

"Nous avons commencé à travailler le 16, en passant les premiers appels pour mettre sur pied une équipe médicale capable de rédiger un protocole pour la reprise".

Fin avril, le "Konzept" sanitaire de la Bundesliga (matches à huis clos, tests massifs et confinement des équipes) était rendu public.

"Nous avons eu dès le début une tolérance zéro en matière de tests et de contamination. Nous avons créé un réseau de laboratoires dans toute l'Allemagne, avec

une logistique quasi-militaire, pour être certain que rien ne partirait de travers", explique M. Seifert.

Deux types d'opposition à la reprise sont apparus, interne et externe.

En interne, le protocole sanitaire ultra-rigoureux a permis de convaincre les joueurs les plus inquiets qu'ils seraient en sécurité à l'entraînement et en compétition.

Par ailleurs, les arguments économiques ont très rapidement eu raison des réticences de quelques clubs qui auraient vu d'un bon oeil l'interruption de la saison, pour éviter une relégation.

En externe, le problème a été plus délicat à gérer, reconnaît M. Seifert: "Nous sommes devenus un enjeu politique. Il a fallu se battre contre les +fake news+ qui disaient que nous détournions les tests et les moyens, dont avaient besoin le corps médical, que nous agissions sans conscience, que nous jouions alors que les enfants n'avaient pas le droit de jouer... il a été très difficile de surmonter ces réticences politiques".

Là encore, l'argument des emplois a été décisif. En Allemagne, un pays fou de foot-

ball, la DFL a également fait valoir qu'au coeur de la crise, la reprise du championnat offrirait un dérivatif bienvenu pour soutenir le moral de la population.

Mais le football aurait été fustigé, estime le patron du foot professionnel allemand, si les joueurs n'avaient pas été disciplinés: "Ce sont de jeunes joueurs qui ont l'habitude d'être traités comme des superstars. Leur dire pendant huit semaines ce qu'ils doivent faire ou ne pas faire" était un challenge, reconnaît-il après coup.

"Ils ont compris. Sans eux, cela n'aurait pas été possible", se félicite-t-il.

Interrogé sur les raisons de la réussite, M. Seifert cite en premier le contexte favorable en Allemagne, un pays moins touché que ses voisins par la pandémie.

"Honnêtement, nous avons eu le gros avantage du système médical et des infrastructures allemands, et le gouvernement, de mon point de vue, a très bien géré la situation depuis le début", a-t-il noté.

"Je me suis dit: ok, c'est une situation difficile, mais si on regarde les chiffres, nous avons une bonne chance d'aller au bout du championnat", raconte M. Seifert.

Klopp sur les traces du mythique Bill Shankly



Jürgen Klopp n'a pas encore sa statue comme Bill Shankly, mais en menant Liverpool à un premier titre de champion d'Angleterre depuis 30 ans, l'Allemand marche un peu plus dans les pas du mythique entraîneur des Reds des années 1960-70.

"Si quelqu'un veut aider le Liverpool FC, il va lui falloir passer de personne qui doute à personne qui croit", avait clamé l'Allemand de 53 ans pour son tout premier jour comme coach des Reds, il y a presque cinq ans.

Le moral était en berne sur les bords de la Mersey à l'automne 2015.

Traumatisés par le titre qu'ils avaient laissé filer dans les trois dernières journées de la saison 2013-14, les Reds n'avaient fini que sixièmes la saison suivante, et pointaient à une indigne 10e place lorsque Klopp avait remplacé Brendan Rodgers.

Mais avec son énergie et son charisme, le technicien allemand a entamé une transformation du club qui évoque celle des années 60.

Le Liverpool confié à Shankly en 1959 était dans un état plus lamentable encore, depuis cinq saisons en D2.

Mais en 15 ans de règne, l'Écossais a fait remonter les Reds et leur a offert trois titres de champion, leur première Coupe d'Angleterre et surtout des infrastructures et un fonctionnement qui ont permis ensuite à son adjoint et successeur Bob Paisley d'emporter trois fois les Reds sur le toit de l'Europe.

"Un grand communicant, un type qui fait le spectacle, un chef de meute": les qualités de Shankly, décrites par Graeme Souness, l'un des cadres de l'ère Paisley, sont aussi celles de Klopp.

Mais si ce dernier "convient si bien à Liverpool, c'est qu'il ressent l'émotion du lieu. Liverpool est un club chargé d'émotions, avec son histoire, ses tragédies (les drames du Heysel en 1985 et de Hillsborough en 1989, ndlr). C'est cette émotion que vous percevez quand vous allez à Anfield et que vous entendez "You'll Never Walk Alone", l'hymne du club, poursuit Sou-

ness.

"Il incarne tout ce qui fait ce club. Même sans être de la ville, du pays ou du coin, il colle au club", avait jugé Trent Alexander-Arnold, pur produit de la ville et du club, devenu sous ses ordres l'un des meilleurs latéraux au monde.

Venant d'un autre club à la relation fusionnelle avec son public - le Borussia Dortmund et son fameux "mur jaune" -, Klopp savait que la ferveur du kop d'Anfield serait un atout majeur.

Mineur à 14 ans, caporal de l'armée de l'Air pendant la Seconde Guerre mondiale, socialiste assumé, Shankly était sans doute encore plus passionné que Klopp.

"Pour qu'un joueur soit assez bon pour Liverpool, il doit être prêt à foncer dans un mur de briques et à ressortir de l'autre côté prêt à se battre", clamait l'Écossais, jamais avare de bons mots. Ou encore "si tu es premier, tu es premier. Mais si tu es deuxième, tu n'es rien".

Une maxime qui colle à l'Allemand, dont l'une des principales forces est de voir dans

ses échecs des leçons, des défis, une occasion de rebondir plus haut, plus fort.

Un an après la finale de Ligue des champions perdue contre le Real Madrid, il remporte la C1 2019 contre Tottenham - un trophée que Shankly n'a jamais touché.

Un an après avoir échoué à un point de Manchester City, malgré le total faramineux de 97 points en une saison, il conquiert le Graal ultime: le titre de champion d'Angleterre, dont les Reds rêvent depuis 1990.

"Je ne me comparerai jamais à ce gars-là", avait assuré Klopp le jour où son équipe avait battu le record de victoires consécutives à domicile (22) qui datait justement des années 60.

Avec sa statue devant le kop, sous laquelle est écrit "Il a rendu les gens heureux" et ses cendres dispersées sur le pelouse après sa mort, l'esprit de Shankly - qui est aussi le nom du principal groupe de supporters du kop -, hante en effet chaque recoin du LFC.

Mais avec ce titre, Klopp s'est déjà, lui aussi, fait une petite place dans le cœur des supporters.

Des centaines de supporters de Liverpool fêtent le titre à Anfield



Des centaines de supporters de Liverpool ont bravé les recommandations des autorités et de l'entraîneur du club

Jürgen Klopp, jeudi, pour aller fêter le premier titre de champion d'Angleterre du club depuis 30 ans devant le stade d'Anfield Road.

Le titre s'est décidé à Londres, avec la victoire de Chelsea (2-1) sur Manchester City qui a placé les Reds hors de portée de ces derniers, doubles champions en titre.

Mais dès le coup de sifflet final, des centaines de supporters rouges ont oublié toute prudence, malgré l'appel de l'entraîneur Jürgen Klopp qui leur avait enjoint de se montrer prudents.

"J'espère que vous resterez chez vous, ou sortirez devant votre maison si vous voulez, mais pas plus", avait-il recommandé au micro de la chaîne de télévision Sky Sports, après avoir dédié le titre aux fans.

Fumigènes, feux d'artifice, drapeaux, écharpes, toute la panoplie rouge écarlate du supporter du LFC était là alors que les gens s'étreignaient et s'embrassaient avec allégresse dans la rue.

De nombreux toasts étaient portés aux 30 années de malheur, constellées de désillusions, depuis 1990 et la dernière fois où Liverpool a régné sur le football anglais.

Les voitures défilaient aussi sur les rues au-

tour du stade, klaxons enfoncés.

"C'est incroyable, surtout pour eux. Ça fait 30 ans qu'on attend ça", a commenté à l'AFP Marilyn Nesbitt, en désignant son mari et ses deux fils de six ans et six mois, dont l'aîné agissait une figurine en carton de l'ailier Sadio Mané.

La famille, qui habite tout près du stade, était au Stanley Park pendant le match, un très grand espace vert qui sépare les stades de Liverpool et de son rival local, Everton.

Sur les réseaux sociaux, des vidéos avaient montré les joueurs rassemblés pour regarder ensemble le match dans un lieu tenu secret.

Les joueurs ont même interrompu le défenseur Virgil van Dijk alors qu'il répondait en direct aux questions de la chaîne BT Sports, se massant autour de lui pour chanter "Champions ! Champions !" et danser, avec des maillots floqués 19/20, comme la saison du titre.

Dans le centre de Liverpool, la mairie et le célèbre Saint-George's Hall, bâtiment administratif mais à l'architecture de temple antique, étaient éclairés aux couleurs du club.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

OPPOSÉ À MALIN	ÉCOSSE	ENVELOPPÉE VOYELLES	OUTIL	NOTE EN CRUE	ABUSIVEMENT	PARESSE VOYELLES	AVANCE EN LIQUIDE
			REPAS DU GUERRIER				
VIÉUX CONSERVATEUR					DÉMOLIT REINSÉRÉES		
		PAILLEURS	RELÂCHÉ	EN PROSE		LETTRES DE SAGAN	
EXPERT BOIS DUR				EN SEPTEMBRE À LA MODE		FIN D'ANNÉE ADVERBE	
OPPOSÉ À BRUT			ATTACHA LITHIUM		FLEUVE D'ASIE	DROGUE	ÂGE
HOLLANDAISE	BAIN DE VAPEUR	MÉLODIE VOYELLES		DÉBUT D'AMNÉSIE		CHROME	
POSSESSIF			AUTHENTIQUE	CERNE			
AMER				SECRET ADVERBE		LETTRES DE MARIA	NAVIRE À VOILES
ÉMISSION ENFANTINE		VOYELLES BOUT À BOUT		PRÊCHE PRONOM			
					AVENUE		
SINGE-ARAIGNÉE				GRUPE DE TRAVAIL			

Solution mots flechés d'hier

LAVE	POINT STABLE	BON À SAVOIR	ENGIN EXPLOSIF	T	AMAS ACIDULÉ	A	ASES	E	CARDINAUX	UNIQUE	ÉPONGE ARABE
M	A	G	M	A	C	I	N	E	M	A	
RENDRE UN PEU IVRE	G	R	I	S	E	R	FOCUS NOUVEL OBSERVATEUR	Z	O	O	M
R	I	E	N	BEAUCOUP D'ANGLAIS	V	E	R	SODIUM	N	A	
PES PRUNES	T	FUREUR	E	R	I	NE DURER QUE L'ESPACE D'UN MATIN	A	M	A	O	N
F	E	R	E	R	D	CUBE	D	E	PARTIRAI	ARTICLE	CHEF D'ÉDITION
MÉTAL GRAFFITI	VENTILE	A	E	R	E	REFUGE	A	S	I	L	E
N	O	U	V	E	L						
NOUVEAU	N	E	O	T	A	FORME D'AVOIR	R	O	U	G	E
FEUILLE DE PRO-PAGANDA	L'AMOUR DES ANIMAUX	CRACK	N	DE BAS EN HAUT LEVANT	D	I	S	E	T	T	E
T	R	A	C	T	SIGNES DE FIEVRE	F	I	E	F	I	N
AFFAIBLIE	U	S	E	S	LETTRES DE MUTATION	U	T	A	C	O	N
E	T	G	U	E	T	POSSESSIF	T	I	E	N	

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Mustapha Elouizi
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Libération@libe.ma

Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130/64

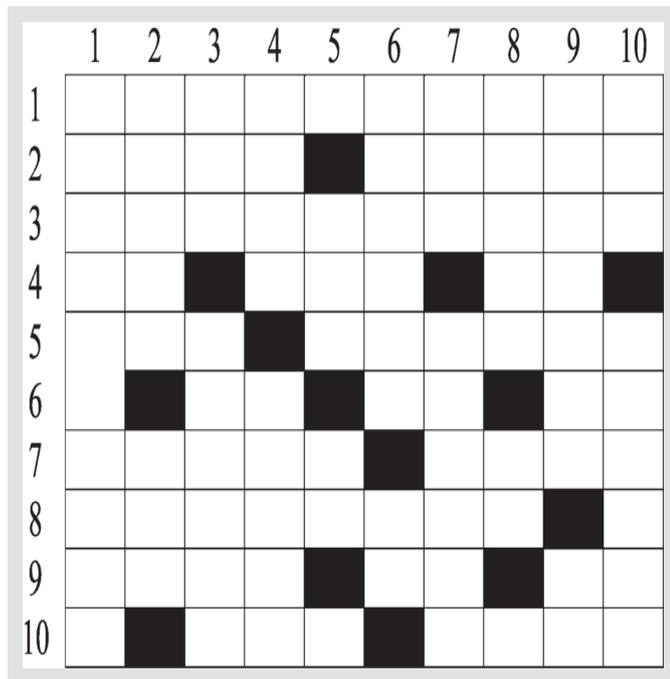
Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

2017 www.ojd.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Donc non mesurable
- 2- Vase - Négligée
- 3- En génuflexion
- 4- Sélénium - Au stand - Suivait oui
- 5- Courroux - Comprend
- 6- Lui à Londres - Erbium - petit cube
- 7- Bassin ménager - Cours de chez nous
- 8- Abattement
- 9- Amérindien - Règle - Rapport
- 10- Choisi - Mont de Jérusalem

VERTICALEMENT

- 1- Quand on fait du mal sans l'avoir voulu
- 2- Presser - Voiture de chevaux
- 3- Porte charge - Couper en fines tranches
- 4- Donc nécessairement lourd - Festin
- 5- Palmipède - Ruisseau
- 6- Vire - Coordonnant
- 7- Pote - Perforés
- 8- Sur un « n » espagnol - Vieille cité
- 9- Etat d'Europe - Eau d'Italie
- 10- Bonne dame - Mépris

Grilles de sudoku

Facile

3				8	7	4	5		
	4		6				1		
		7	5				9	2	
	3	1				6		8	
7									3
4	8					1	2		
6	9			4	2				
	8				2		3		
	7	5	1	3					4

Moyen

	3		6						
			3	2	8				1
		1					8	5	
	6						2		7
8	1							4	5
4	7								3
	8	3					5		
2			8	9	5				
			7						9

Difficile

				5					
4				2			7	8	
		6		1			9		
		8				2		3	
	9						8		
7		1				6			
	8			5		4			
6	2			3					1
			7						

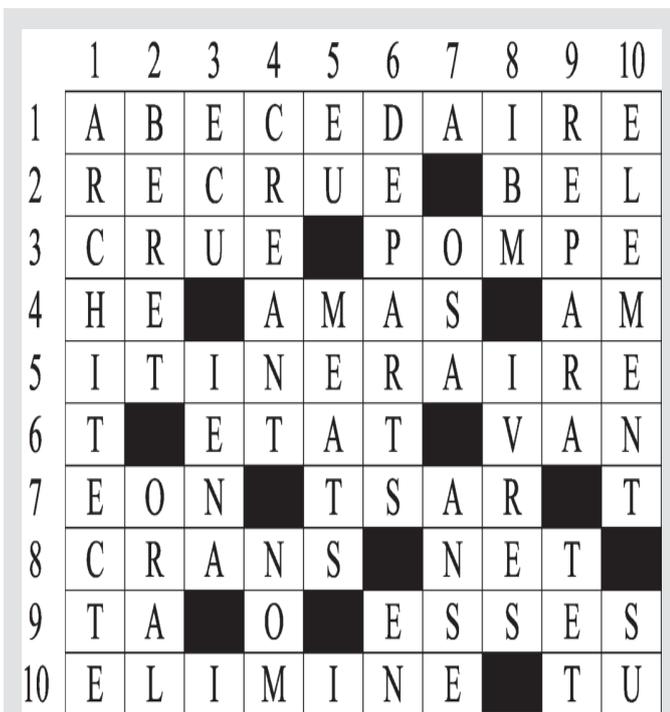
Expert

5								7	
6			4	8	7				
		1	6						
4	2				3				
	7							9	
				5					6
						8	1		
			9	2	6				4
	3								6

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution mots croisés d'hier



Solution sudoku d'hier

Facile

3	2	6	1	7	8	9	4	5	
9	8	1	4	3	5	6	2	7	
4	5	7	6	9	2	3	1	8	
1	7	4	3	5	6	2	8	9	
5	6	3	2	8	9	4	7	1	
8	9	2	7	4	1	5	3	6	
6	3	5	8	1	4	7	9	2	
7	1	9	5	2	3	8	6	4	
2	4	8	9	6	7	1	5	3	

Moyen

2	9	5	8	6	3	4	1	7	
8	1	7	4	5	2	6	3	9	
6	3	4	9	1	7	5	8	2	
1	5	6	7	3	9	2	4	8	
7	4	9	2	8	5	3	6	1	
3	2	8	1	4	6	9	7	5	
9	8	2	3	7	4	1	5	6	
4	6	1	5	2	8	7	9	3	
5	7	3	6	9	1	8	2	4	

Difficile

9	3	5	2	1	6	7	4	8	
6	8	7	3	5	4	2	1	9	
1	4	2	7	8	9	3	5	6	
3	7	9	6	4	2	1	8	5	
8	5	6	1	3	7	4	9	2	
2	1	4	5	9	8	6	7	3	
5	6	3	9	7	1	8	2	4	
4	9	1	8	2	3	5	6	7	
7	2	8	4	6	5	9	3	1	

Expert

2	6	8	7	5	9	4	3	1	
1	7	9	6	4	3	5	8	2	
4	3	5	8	2	1	9	7	6	
7	1	2	9	6	4	3	5	8	
6	9	3	2	8	5	7	1	4	
5	8	4	1	3	7	2	6	9	
3	2	7	4	1	6	8	9	5	
8	5	1	3	9	2	6	4	7	
9	4	6	5	7	8	1	2	3	

* MNARA NEGOCE *
SOCIÉTÉ
A RESPONSABILITÉ
LIMITÉE à Associé
Unique AU CAPITAL
DE 300.000,00 DHS
SIEGE SOCIAL : 67 RUE
AZIZ BELLAL 2 EME
ETAGE N° 3 MAARIF
CASABLANCA -
***RC CASABLANCA
N°420 533 ***
CESSION DES PARTS
• Suivant Procès Verbal de
la Décision de l'Assemblée
Générale date du 25
/02/2020, il a été décidé
ce qui suit :
• Modification de la dénomi-
nation
La Société prend la dénomi-
nation de : «WILEM
BUREAUTIQUE » SARL
AU Société à Responsabi-
lité Limitée à Associé
Unique.
Modification statutaire
corrélatrice de l'article 3 et
Mis à jour des statuts de la
société.
DEPOT LEGAL : Le
dépôt légal a été effectué
au greffe du Tribunal de
Commerce de Casablanca,
le 18 JUIN 2020 sous le
numéro 00736101
N° 4873/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE

DE BOULEMANE
CERCLE DE MISSOUR
CAIDAT DE MISSOUR
COMMUNE
DE OUIZEGHT
AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERTS
SUR OFFRE DE PRIX
N° : 06/2020/CO
Le: Jeudi 23 juillet 2020 à
11H, il sera procédé à la
salle des réunions de la
commune de Ouizeght, à
l'ouverture des plis de
l'appel d'offres ouvert sur
offres de prix
N°: 06/2020Travaux d'ad-
uctions d'eau potable
aux douars Aatchana,
zabzgar et Oulad Man-
sour (Nif derg) , com-
mune Ouizeght;
• La caution provisoire est
fixée à : dix mille dirhams
(10000,00 dhs) ;
• L'estimation du coût du
projet est de : Trois cent
trente huit mille quatre
cent quarante huit di-
rhams (338448,00 Dhs)
- Les dossiers peuvent
être retirés du bureau du
service technique de la
commune, ils peuvent
également être téléchar-
gés, à partir du portail des
marchés de l'Etat :
www.marchespublics.gov.
ma.
- Les dossiers d'appel
d'offre peuvent être en-
voyé par voie postale aux

concurrents qui le deman-
dent dans les conditions
prévues à l'article 19 du
décret n° 2-12-349 du 8
Jumada I 1434(20 Mars
2013) relatif aux marchés
publics.
- Le contenu ainsi que la
présentation des dossiers
des concurrents doivent
être conformes aux dispo-
sitions des articles 27 et 29
du décret n° 2-12-349 pré-
cité.
-LES CONCURRENTS
PEUVENT :
- soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau technique de la
commune.
- soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bu-
reau de réception au
bureau précité.
-Soit les remettre au Pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la Séance et avant
l'ouverture des plis .
-Soit les envoyer par voie
électronique au portail des
marchés publics :
www.marchespublics.gov.
ma.
Les pièces justificatives
à fournir sont celles pré-
vues par l'article 25 du
Décret n° 2-12-349 précité
et , énumérés à l'article 6
du règlement de consulta-
tion.
N° 4874/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
DRAA-TAFILALTE
DIRECTION PROVINCIALE DE OUARZAZATE
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES
BUREAU DES MARCHÉS

**AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS
AU RABAIS OU À LA MAJORATION N° : 27/INV/2020,28/INV/2020, 29/INV/2020.
SEANCE PUBLIQUE**

Le 21 juillet 2020, à partir de 10 heures du matin, il sera procédé au bureau du chef de service des affaires administratives et financières relevant de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Ouarzazate, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert au rabais ou à la majoration pour :

AOO N°	OBJET DE LA PRESTATION	ESTIMATION DES COUTS DES PRESTATIONS TTC EN Dhs	MONTANT DU CAUTIONNE- MENT PROVISOIRE EN Dhs
27/INV/2020	Travaux de construction de 04 espaces préscolaires dans les écoles primaires relevant de la direction provinciale de Ouarzazate dans les et de : Ouarzazate, IghremNougdal et Idelsane, province de Ouarzazate.	932486.40	20 000.00
28/INV/2020	Travaux de construction de 04 espaces préscolaires dans les écoles primaires relevant de la direction provinciale de Ouarzazate dans les et de : Iminoulaoune, Toundoute et SkouraAhl El Oust, province de Ouarzazate.	949 286.40	20 000.00
29/INV/2020	Travaux de construction de 08 espaces préscolaires dans les écoles primaires relevant de la direction provinciale de Ouarzazate dans la et de : Telouate, province de Ouarzazate.	1 869772.80	40 000.00

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés au Bureau des marchés à la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Ouarzazate. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- Soit les déposer contre récépissé au bureau des marchés à la direction de l'AREF DRAA-TAFILALTE à Ouarzazate.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer électroniquement avant l'ouverture des plis, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° : 6des règlements de la consultation

N.B : Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel prévu par le règlement de consultation.
N° 4877/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU,
DEPARTEMENT DE L'EAU
DIRECTION GENERALE DE LA METEOROLOGIE
Direction Régionale de la Météorologie Centre Est à Beni Mellal

AVIS D'ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 02/2020/DRMCE
Séance publique.

Le Directeur de la Direction Régionale Météorologique du Centre Est à BENI MELLAL informe tous les concurrents que l'avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 02/2020/DRMCE relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système d'automatisation de l'observation météorologique de l'aéroport de Zagora et sa maintenance (Préfecture de Zagora) a été annulé.
N° 4875/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU,
DEPARTEMENT DE L'EAU
DIRECTION GENERALE DE LA METEOROLOGIE
Direction Régionale de la Météorologie Centre Est à Beni Mellal

AVIS D'ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 03/2020/DRMCE
Séance publique.

Le Directeur de la Direction Régionale Météorologique du Centre Est à BENI MELLAL informe tous les concurrents que l'avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 03/2020/DRMCE relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système d'automatisation de l'observation météorologique à Khouribga et sa maintenance (Préfecture de Khouribga) a été annulé.
N° 4876/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA REGION
MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE SAFI
CERCLE ABDA
CAIDAT AMEIR
CT BOUGUEDRA

Appel d'offre ouvert
N° 02/2020/CTB

Le lundi 20 juillet 2020 à 12h, il sera procédé, dans la salle des réunions de la commune territoriale de Bouguedra à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur Offres de Prix , pour :

Travaux de construction de deux salles de classe a douar ouled Alià la commune territoriale de Bouguedra

Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à : Bureau des marchés de la commune, il peut également être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le prix d'acquisition des plans est fixé à :

Nature et format du document	Prix	
Plan	15dh/mètre linéaire	
A3 (297 x 420mm)	Impression en noir et blanc	Impression en couleur
	5dh par page	20dhs par page

Le Cautionnement Provisoire est fixé à la somme de :

- VINGT MILLEDHS (20. 000.00 DH).

L'Estimation des Coûts des Prestations, établie par le Maître d'Ouvrage, est fixée à la somme de : deux cent soixante trois mille cent quarante huit dirhams (263.148,00DH) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27.29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux Marchés Publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du président de la commune.
- Soit les déposer contre récépissé au bureau des marchés.
- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés public.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article : 10 et 11 du Règlement de Consultation,
N° 4878/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉQUIPEMENT
DU TRANSPORT DE
LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE
KHOURIBGA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°:
24/2020 DPETLE/
Khouribga

Le marché correspondant au présent appel d'offre est réservé à la petite et moyenne entreprise nationale

Le 28/07/2020 à 12h 00 mn il sera procédé, dans les bureaux de la Direction provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de

l'eau de Khouribga à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

Objet : Fourniture de matériaux de construction nécessaires pour l'entretien du réseau routier relevant de la DPETLE de Khouribga - (PC 2020)- Province de Khouribga-.

Le dossier d'appels d'offres peut être retiré au Service Gestion et Programmes de la Direction provinciale de l'Équipement du transport de la logistique et de l'eau de Khouribga (Bureau des marchés)

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mtpnet.gov.ma

blics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mtpnet.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est de : 1 200.00 dhs (Mille Deux Cent dhs)

-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 76 560.00 dhs (Soixante Seize Mille Cinq Cent Soixante dhs Zero cts).TTC

-Le contenu, présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les Concurrents peuvent: - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Monsieur le Directeur provincial de l'Équipement du transport de la logistique et de l'eau de Khouribga.

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis

-Soit envoyés par voie électronique à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues

par L'article 4 du règlement de la consultation Le marché correspondant au présent appel d'offre est réservé à la petite et moyenne entreprise nationale.

En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°3011-13 du 24 hijra 1434 (30 octobre 2013) portant application de l'article 156 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales. Le concurrent auquel il est

envisagé d'attribuer le marché et tenir également de produire les pièces suivantes :

a/ L'attestation de la CNSS certifiant que l'effectif qu'il a employé ne dépasse pas 200 (deux cent) personnes ;

b/ La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent mentionnant que la société est gérée ou administrée par les personnes physiques qui sont les propriétaires ou actionnaires ;

c/ L'attestation mentionnant le chiffre d'affaires ou l'attestation du bilan annuel délivrée par la Direction Générale des Impôts. N° 4881/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT DU
TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE
KHOURIBGA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 22/2020/DPETLE/Khouribga

Le marché correspondant au présent appel d'offre ouvert sur offres de prix est

Réservé à la petite et moyenne entreprise nationale

Le 28/07/2020 à 10 h00mn il sera procédé, dans les bureaux de la Direction provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khouribga à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour :

OBJET: Travaux de rechargement des accotements sur la RP3503 du PK3+000 au PK 26+000 relevant de la DPETLE de Khouribga (Plan Campagne 2020). -Province de Khouribga-.

Le dossier d'appels d'offres peut être retiré au Service Gestion et Programmes de la Direction provinciale de l'Équipement du transport de la logistique et de l'eau de Khouribga (Bureau des marchés)

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mtpnet.gov.ma

Le cautionnement provisoire est : **3 500,00 dhs (Trois Mille Cinq Cent dhs)**

L'estimation du coût des prestations est : **214 500.00 dhs (Deux cent Quatorze mille Cinq cent dixhams, 00 Cts dhs TTC)**

Le contenu, présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les Concurrents peuvent

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Monsieur le Directeur provincial de l'Équipement du transport de la logistique et de l'eau de Khouribga.

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis

-Soit envoyés par voie électronique à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par L'article 4 du règlement de la consultation

Le marché correspondant au présent appel d'offre est réservé à la petite et moyenne entreprise nationale.

En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°3011-13 du 24 hijra 1434 (30 octobre 2013) portant application de l'article 156 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales.

Le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché et tenir également de produire les pièces suivantes :

a/ L'attestation de la CNSS certifiant que l'effectif qu'il a employé ne dépasse pas 200 (deux cent) personnes ;

b/ La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent mentionnant que la société est gérée ou administrée par les personnes physiques qui sont les propriétaires, copropriétaires ou actionnaires ;

c/ L'attestation mentionnant le chiffre d'affaires ou l'attestation du bilan annuel délivrée par la Direction Générale des Impôts.

En ce qui concerne le dossier technique produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification.

► Pour Les concurrents installés au Maroc :

Doivent présenter une copie certifiée conforme du certificat de qualification et classification correspondant aux qualifications suivantes :

Secteur	Classe	Qualification
B-TRAVAUX ROUTIERS ET VOIRIE URBAINE	5	B3- OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT ROUTIERS ET TRAITEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 4879/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT DU
TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE
KHOURIBGA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 23/2020/DPETLE/Khouribga

Le marché correspondant au présent appel d'offre ouvert sur offres de prix est

Réservé à la petite et moyenne entreprise nationale

Le 28/07/2020 à 11h00mn il sera procédé, dans les bureaux de la Direction provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khouribga à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour :

OBJET: Travaux de traitement de l'environnement sur la RP 3514 au PK 0+000 et sur la RP 3503 du PK 5+200 au PK 6+000 relevant de la DPETLE de Khouribga (Plan Campagne 2020)-Province de Khouribga-

Le dossier d'appels d'offres peut être retiré au Service Gestion et Programmes de la Direction provinciale de l'Équipement du transport de la logistique et de l'eau de Khouribga (Bureau des marchés)

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mtpnet.gov.ma

Le cautionnement provisoire est : **600,00 dhs (Six Cent dhs)**

L'estimation du coût des prestations établi par le Maître d'ouvrage est : **38 832.00 dhs (Trent Huit Mille Huit Cent Trente Deux dirhams, Zero Cts dhs TTC)**

Le contenu, présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les Concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Monsieur le Directeur provincial de l'Équipement du transport de la logistique et de l'eau de Khouribga.

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis

-Soit envoyés par voie électronique à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par L'article 4 du règlement de la consultation

Le marché correspondant au présent appel d'offre est réservé à la petite et moyenne entreprise nationale.

En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°3011-13 du 24 hijra 1434 (30 octobre 2013) portant application de l'article 156 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales.

Le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché et tenir également de produire les pièces suivantes :

a/ L'attestation de la CNSS certifiant que l'effectif qu'il a employé ne dépasse pas 200 (deux cent) personnes ;

b/ La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent mentionnant que la société est gérée ou administrée par les personnes physiques qui sont les propriétaires, copropriétaires ou actionnaires ;

c/ L'attestation mentionnant le chiffre d'affaires ou l'attestation du bilan annuel délivrée par la Direction Générale des Impôts.

En ce qui concerne le dossier technique produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification.

► Pour Les concurrents installés au Maroc :

Doivent présenter une copie certifiée conforme du certificat de qualification et classification correspondant aux qualifications suivantes :

Secteur (Nouveau Système)	Classe	Qualification
B-TRAVAUX ROUTIERS ET VOIRIE URBAINE	5	B3- OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT ROUTIERS ET TRAITEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 4880/PA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT n°10/INV/DPSS/2020

Le **lundi 20 Juillet 2020 à partir de 10heures 00min (10h00min) du matin**, il sera procédé dans la salle des réunions au **siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane**, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 65 SALLES DE CLASSE PRESCHOOLAIRE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE EN (3) TROIS LOTS, répartis comme suit:**

N° lot	Objet	Caution provisoire	Estimation du coût des prestations
Lot 1	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 14 SALLES DE CLASSE PRESCHOOLAIRE AUX COMMUNES SFAFAA, KCEIBIA, ET AMER CHAMALIA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	500,00 dhs (cinq cent dirhams)	33 600,00 dhs TTC (trente trois mille six cent dirhams, 00 centimes TTC)
Lot 2	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 26 SALLES DE CLASSE PRESCHOOLAIRE AUX COMMUNES OULED HCINE, OULED BEN HAMMADI, BOUMAIZ, AZGHAR ET DAR BEL AMRI A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	900,00 dhs (neuf cent dirhams)	62 400,00 dhs TTC (soixante deux mille quatre cent dirhams, 00 centimes TTC)
Lot 3	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 25 SALLES DE CLASSE PRESCHOOLAIRE AUX COMMUNES URBAINES DE SIDI SLIMANE ET SIDI YAHIA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	900,00 dhs (neuf cent dirhams)	60 000,00 dhs TTC (soixante mille dirhams, 00 centimes TTC)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés).Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° : 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 4882/PA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT n° 11/INV/DPSS/2020

Le **lundi 20 Juillet 2020 à partir de 10 heures 20 min (10h20min) du matin**, il sera procédé dans la salle des réunions au **siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane**, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX D'EXTENSION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE EN DEUX (02) LOTS, répartis comme suit:**

Lot N°	Objet	Caution provisoire	Estimation du coût des prestations
1	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU COLLEGE SAFSAF A LA COMMUNE DE MSAADA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	200,00 dhs (deux cent dirhams)	14 400,00 dhs TTC (quatorze mille quatre cent dirhams, 00 centimes TTC)
2	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX D'EXTENSION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRES A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	400,00 dhs (quatre cent dirhams)	28 800,00 dhs TTC (vingt huit mille huit cent dirhams, 00 centimes TTC)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés).Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° : 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 4883/PA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT n°12/INV/DPSS/2020

Le **lundi 20 juillet 2020 à partir de 10heures 40 min (10h40min) du matin**, il sera procédé dans la salle des réunions au **siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane**, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX D'EXTENSION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE EN DEUX (02) LOTS, répartis comme suit:

N° lot	Objet	Caution provisoire	Estimation du coût des prestations
Lot 1	CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU COLLEGE SAFSAF A LA COMMUNE MSAADA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	150,00 dhs (cent cinquante dirhams)	10 800,00 dhs TTC (dix mille huit cent dirhams, 00 centimes TTC)
Lot 2	CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX D'EXTENSION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRES A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	200,00 dhs (deux cent dirhams)	14 400,00 dhs TTC (quatorze mille quatre cent dirhams, 00 centimes TTC)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés).Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° : 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 4884/PA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT n° 13/EXP/DPSS/2020

SEANCE - PUBLIQUE

Le **lundi 20 juillet 2020 à onze heures et 00 min (11h00min) du matin**, il sera procédé dans la salle des réunions au **siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane**, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

A.O.O N°	Objet	Estimation du coût des prestations en TTC	Caution provisoire	Heure d'ouverture des plis de l'A.O.O
13/EXP/DPSS/2020	Le service de cuisson au profit des élèves des cantines collégiales et des internats des établissements scolaires relevant de la direction provinciale du MEN de Sidi Slimane. En lot unique	793 440,00 dhs TTC (sept cent quatre vingt treize mille quatre cent quarante dirhams et 00 centimes TTC)	11 000,00 dhs (onze mille dirhams)	Onze heures et 00min (11h00) du matin

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane auprès du service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du Règlement de la consultation.

N° 4885/PA



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°14/INV/DPSS/2020

Le lundi 20 Juillet 2020 à partir de 11 heures 20min (11h20min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouverts sur offre de prix pour :

CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 65 SALLES DE CLASSE PRESCOLAIRE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE EN (3) TROIS LOTS, répartis comme suit:

N° lot	Objet	Caution provisoire	Estimation du coût des prestations
Lot 1	CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 14 SALLES DE CLASSE PRESCOLAIRE AUX COMMUNES SFAPA, KCEBIA, ET AMER CHAMALIA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	250,00 dhs (deux cent cinquante dirhams)	16 800,00 dhs TTC (seize mille huit cent dirhams, 00 centimes TTC)
Lot 2	CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 26 SALLES DE CLASSE PRESCOLAIRE AUX COMMUNES OULED HCINE, OULED BEN HAMMADI, BOUMAZ, AZGHAR ET DAR BEL AMRI A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	400,00 dhs (quatre cent dirhams)	31 200,00 dhs TTC (trente et un mille deux cent dirhams, 00 centimes TTC)
Lot 3	CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 25 SALLES DE CLASSE PRESCOLAIRE AUX COMMUNES URBAINES DE SIDI SLIMANE ET SIDI YAHIA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	400,00 dhs (quatre cent dirhams)	30 000,00 dhs TTC (trente mille dirhams, 00 centimes TTC)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° : 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 4886/PA



Avis modificatif

Le Directeur Provincial de DP TANTAN relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation région Guelmim Oued Noun porte à la connaissance du public que les Appels d'offres ouverts publiés dans les journaux: LIBÉRATION n° :9040 et RISSALAT AL OMMMA n° 11548 parus le 13-14 Juin 2020 ont connu les modifications suivantes :

- 1- Modification certificat d'agrément / certificat de qualification et de classification
- 2- Date Et Heures D'ouverture Des Plis
- 3- Caution Provisoire

N° AO	OBJETS	CERTIFICATS D'AGREMENT / CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION	MODIFICATION CERTIFICATS D'AGREMENT / CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION	CAUTION PROVISOIRE	ESTIMATIONS DES COÛTS EN DHS PRESTATIONS TTC	DATE ET HEURES D'OUVERTURE DES PLS
19/INV/2020	CONTROLE DE LA QUALITE DES MATERIAUX DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'INTERNAT DU COLLEGE MASSIRA KHADRA DP TANTAN.	Activité: Études géotechniques. Qualifications: E G.I. catégorie: 4 Activité: Contrôle de qualité. Qualifications: CQ.1 catégorie: 4	Sans changement	-	30 000,00 Trente Mille dhs.	10/07/2020 à 12 H 00 Au lieu du: 06/07/2020 à 12H 00
20/INV/2020	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) SALLES D'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRES RELEVANT DE LA DP TANTAN.	Secteur A / Qualification A2 / Classe 4 Ou (Secteur 5 / Qualification 5.5 / Classe 3)	Secteur A / Qualification A2 / Classe 4	15 000,00 Quinze Mille Dhs et 00 Centimes	1 027 724,06 Un Millions Vingt Sept Mille Sept Cent Vingt Quatre Dhs et 06 Centimes	10/07/2020 à 12 H 30 Au lieu du: 06/07/2020 à 12H 30
21/INV/2020	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) SALLES D'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRES RELEVANT DE LA DP TANTAN.	Secteur A / Qualification A2 / Classe 4	Secteur A / Qualification A2 / Classe 4	20 000,00 Vingt Mille Dhs et 00 Centimes	1 291 855,08 Un Millions Deux Cent Quarante Vingt et Onze Mille Huit Cent Cinquante Cinq Dhs et 08 Centimes	10/07/2020 à 13 H 00 Au lieu du: 06/07/2020 à 13H 00
22/INV/2020	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE PRIMAIRE RIAD ESSALAM RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE TANTAN.	Secteur A / Qualification A2 / Classe 3 Ou (Secteur 5 / Qualification 5.5 / Classe 3)	Secteur A / Qualification A2 / Classe 3	100 000,00 Cent Mille Dhs et 00 Centimes	8 406 717,84 Huit Millions Quatre Cent Six Mille Sept Cent Dix Sept Dhs et 84 Centimes	10/07/2020 à 13 H 30 Au lieu du: 06/07/2020 à 13H 30

Le reste de l'avis ne contient aucune modification.

N° 4887/PA



ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale
de la Formation Professionnelle
de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
Région Drâa-Tafilalet
Direction Provinciale de Midelt

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS
Au rabais ou à majoration
(Séance publique)

Le 22/07/2020, il sera procédé au bureau du chargé de service des Affaires Administratives et Financières, Construction, Equipement Et Patrimoine au siège de la direction provinciale de l'AREF DT de Midelt, sise à Avenue El massira, Midelt, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts au rabais ou à majoration comme suit :

1. Appel d'offres n° 22/MID/INV/2020

Objet: « TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE YOUSSEF BNO TACHAFINE A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE: MIDELT RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF DT DE MIDELT, PROVINCE DE MIDELT »

- Heure d'ouverture des plis : 10h00
- Cautionnement provisoire : 5 000,00 DHS (Cinq mille dirhams)
- L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: 302 478,00DH (Trois cent deux mille quatre cent soixante-dix-huitDhs 00 Centimes)
- Appel d'offres n° 22/MID/INV/2020 est réservé aux petites et moyennes entreprises, coopératives et auto entrepreneurs.

2. Appel d'offres n°23/MID/INV/2020

Objet: « TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL AU LYCEE COLLEGIAL TAGOUDITE A LA CT AGOUDIME, PROVINCE DE MIDELT »

- Heure d'ouverture des plis 10H30
- Cautionnement provisoire est fixé à: 6 000,00 dh (Six mille dirhams)
- L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
Montant DH TTC : 442 105,68 DHS (quatre cent quarante-deux mille cent cinq DHS 68 Centimes)

3. Appel d'offres n° 24/MID/INV/2020

Objet: « TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) SALLES DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL AU LYCEE QUALIFIANT HASSAN II A LA CT MIDELT, PROVINCE DE MIDELT »

- Heure d'ouverture des plis : 11h00
- Cautionnement provisoire : 10 000,00 DHS (Dix mille dirhams)
- L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: Montant DH TTC : 643 250,16DH (six cent quarante-trois mille deux cent cinquante Dhs 16 Centimes)

4. Appel d'offres n° 25/MID/INV/2020

Objet: « TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE COMMUNAUTAIRE TAZARINE A LA CT AIT YAHYA RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE MIDELT PROVINCE DE MIDELT »

- Heure d'ouverture des plis 11H30
- Cautionnement provisoire est fixé à :250 000,00 (Deux cent cinquante mille dirhams)
- L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
Montant DH TTC : 13 600578, 00 DHS (treize millions six cents mille cinq cent soixante-dix-huit Dhs 00 Centimes)

5. Appel d'offres n° 26/MID/INV/2020

Objet: « TRAVAUX DE BRANCHEMENT: DE TREIZE (13) ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRES PAR LE RESEAU DE L'EAU POTABLE ET QUARANTE (40) ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRES PAR LE RESEAU D'ELECTRICITE, PROVINCE DE MIDELT »

- Heure d'ouverture des plis : 12h00
- Cautionnement provisoire : 15 000,00 DHS (Quinze mille dirhams)
- L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: Montant DH TTC :966 516,00 DH (Neuf cent soixante-six mille cinq cent seize Dhs 00 Centimes)

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au siège de la direction provinciale de l'AREF Drâa-Tafilalet de Midelt sise à Avenue Elmassira Midelt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- soit déposés contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés sis à l'adresse précité.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de la consultation de chaque appel d'offres.

Pour le dossier technique les concurrents doivent produire :

Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de classification et de qualification.

APPEL D'OFFRES	Secteur (Nouveau système)	Qualification (Nouveau système)	Classe minimale (Nouveau système)
25	A	A. 2	3

SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES, CONSTRUCTION, EQUIPEMENT ET PATRIMOINE.
BUREAU DES MARCHES

La direction provinciale de l'AREF Drâa-Tafilalet de Midelt
Avenue El Massira BP: 317 MIDELT ☎ / 05 35 58 21 42 📠 / 05 35 58 04 18

N° 4888/PA

« SIGMA AUDIT »
S.A.R.L.
SOCIÉTÉ
A RESPONSABILITÉ
LIMITÉE AU CAPITAL
DE 100 000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : 34, RUE
D'AZILAL -
CASABLANCA
REDUCTION
DU CAPITAL SOCIAL
En date du 03 Juillet 2015,
les associés de la société
SIGMA AUDIT S.A.R.L.
réunis à l'Assemblée Gé-
nérale Extraordinaire ont
décidé :
- La réduction du capital
social de la société d'une
somme de 50 000 Dhs par
l'annulation des parts dé-
tenues par Monsieur Has-
san DASSOULLI.
- La transformation de la
société de S.A.R.L à SARL
d'associé unique
- La nomination de M. Ta-
jeddine CHERRADI en
qualité de gérant unique
de la société SIGMA
AUDIT S.A.R.L AU
Le dépôt légal a été effec-
tué au greffe du tribunal
de commerce de Casa-
blanca, le 14 Septembre
2015 sous le n° 584299.
POUR EXTRAIT ET
MENTION
LA GERANCE
N° 4889/PA

HALL OF CODES
S.A.R.L.
SOCIÉTÉ
A RESPONSABILITÉ
LIMITÉE AU CAPITAL
DE 10.000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : 5, BD
ABDELLATIF BEN
KADDOUR-6e ETAGE-
CASABLANCA
CESSION DE PARTS
SOCIALES

I - Aux termes d'un acte
sous seing privé en date à
Casablanca du 03 Mars
2020
- Madame Hind EL
KHOTBI a cédé sous les
garanties ordinaires de fait
et de droit à Madame
Amina CHERRADI, vingt
(20) parts sociales qu'elle
possède dans la société
HALL OF CODES
S.A.R.L.
- La société MOSMAN
SARL AU a cédé sous les
garanties ordinaires de fait
et de droit à Madame
Amina CHERRADI, vingt
cinq (25) parts sociales
qu'elle possède dans la so-
ciété HALL OF CODES
S.A.R.L.
- Le capital social est fixé à
la somme de Dix MILLE
(10.000,00) Dirhams. Il est
divisé en Cent (100) Parts
sociales de CENT (100,00)
Dirhams chacune entière-
ment libérées et attribuées
aux associés, comme suit :
- Madame Amina CHER-
RADI : 45 Parts
- La société THIONVILLE
PARTICIPATIONS SARL
35 Parts
- La société AFITAJ SARL
AU : 20 Parts
Soit en Total : 100 Parts
De Cent (100,00) Dirhams
chacune.
- Les associés prennent
acte de la démission de
Monsieur Adam DRHI-
MER, de ses fonctions de

Gérant.
- Les associés, confirment
dans ses fonctions de Gé-
rante Unique, avec les
pouvoirs les plus étendus
pour agir au nom de la so-
ciété, Madame Afifa
CHERRADI, de nationalité
marocaine, né le 30
août 1949 à EL Jadida, de-
meurant à Casablanca, Ré-
sidence Anfa Bay, Villa 11
Bd Abdelhadi Boutaleb,
Hay Hassani, titulaire de
la CNI n°M1834
- En date du 03/03/2020
l'assemblée générale ex-
traordinaire a agréé la dite
cession .
II - Le dépôt légal a été ef-
fectué au Tribunal de
Commerce de Casablanca,
le 28/05/2020, sous le nu-
méro 735093
POUR EXTRAIT ET
MENTION
LE GERANT
N° 4890/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE CHEFCHAOUEN
CERCLE DE BAB TAZA
CAIDAT DE FIFI
COMMUNE DE BENI
FAGHLOUM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°:02 /2020

• SEANCE PUBLIQUE *
LE : MARDI: 21
/07/2020 A ONZE
HEURES (11.00) , IL
SERA PROCEDE AU
SIEGE DE LA PRO-
VINCE DE CHEF-
CHAOUEN A
L'OUVERTURE DES PLIS
RELATIFS A L'APPRE-
L D'OFFRES SUR OFFRES
DE PRIX RELATIF AUX :
* LOCATION DU SOUK
HEBDOMADAIRE HAD
BENI FAGHLOUM DU-
RANT LA PERIODE
D'UNE ANNEE.COM-
MENCERA APARTIR DE
LA DATE DE NOTIFICA-
TION DE L'APPROBA-
TION ET DE L'ORDRE
DE COMMENCEMENT.
LE DOSSIER RELATIF A
L'APPEL D'OFFRE PEUT
ETRE RETIRE AUPRES
DU BUREAU DE
MARCHE DE LA
COMMUNE . IL PEUT
EGALEMENT ETRE TE-
LECHARGER A PARTIR
DU PORTAIL DES
MARCHES DE L'ETAT A
L'ADRESSE ELECTRO-
NIQUE : www.marches
publiques.gov.ma .
LE CAUTIONNEMENT
PROVISOIRE EST FIXE A
: DIX MILLE Dirhams (10.000,00 Dhs) .
L'ESTIMATION DE
COUT DE LOCATION
ETABLI PAR LE MAITRE
D'OUVRAGE EST FIXEE
A LA SOMME DE : CIN-
QUANTE MILLE DI-
RHAMS (50.000,00 Dhs).
LE CONTENU , LA
PRESTATION AINSI QUE
LE DEPOT DES DOS-
SIERS DES CONCUR-
RENTS DOIVENT ETRE
CONFORMES AUX DIS-
POSITIONS DES ARTI-
CLES 27,29 ET 31 DU
DECRET N° : 2-12-349
DU 8 JOURMADA I 1434 (

20 mars 2013) RELATIF
AUX MARCHES PU-
BLICS.
LES CONCURRENTS
PEUVENT : SOIT DEPO-
SER CONTRE RECEP-
SISSE LEURS PLIS AU
BUREAU DE MARCHE
DE LA COMMUNE -
SOIT LES ENVOYER
PAR COURRIER RE-
COMMANDE AVEC
ACCUSE DE RECEP-
TION AU BUREAU PRE-
CITE.
- SOIT LES REMETTRE
AU PRESIDENT DE LA
COMMISSION D'APPEL
D'OFFRE AU DEBUT DE
LA SEANCE ET AVANT
L'OUVERTURE DES PLIS
-SOIT LES ENVOYER
PAR COURRIER ELEC-
TRONIQUE.
LES PIECES JUSTIFICA-
TIVES A FOURNIR
SONT CELLES DESI-
GNEES PAR L'ARTICLE
4 DU C.P.S.
N° 4891/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA SANTE
DIRECTION
REGIONALE CASA-
SETTAT
CHP MOULAY
ABDELLAH
DE MOHAMMEDIA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 02/2020

(SEANCE PUBLIQUE)
RESERVE A LA P.M.E
Le 22/07/2020 à 10
Heure, il sera procédé,
dans La salle de réunion
du CHP de Mohammedia
à l'ouverture des plis re-
latifs à l'appel d'offres ou-
vert sur offres des prix
pour :
Brancardage des malades
à l'intérieur du Centre
Hospitalier Préfectoral de
Mohammedia et le centre
hémodialyse y afférent
(lot unique)
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
de l'unité de gestion finan-
cière et comptable sis à :
Avenue Hassan II Mo-
hammedia, et il peut éga-
lement être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés publics (www.mar-
chéspublics.gov.ma).
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de :
640.180,80(Six cent qua-
rante mille cent quatre
vingt dirhams quatre
vingt centimes).
Le cautionnement provi-
soire est fixé à : Dix mille
dirhams (10.000,00 dhs).
Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 27,29 et 31 du décret
n°2.12.349 relatif aux mar-
chés publics.
Les concurrents peuvent:
-Soit déposer leurs plis
contre récépissé dans le
bureau de l'unité de ges-
tion financière et comp-
table, avenue Hassan II
Mohammedia
-Soit les envoyer, par cour-
rier recommandé avec ac-

cusé de réception, au bu-
reau précité.
-Soit les remettre au Pré-
sident de la Commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
-Soit les effectuer par voie
électronique (www.mar-
chéspublics.gov.ma).
Les échantillons exigés
par le dossier d'appel
d'offre doivent être dépo-
sées dans le bureau de
l'unité de gestion finan-
cière et comptable avant le
21/07/2020 à 12h
(date limite pour dépôts
des échantillons).
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 9 du règle-
ment de consultation.
N° 4892/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EDUCATION
NATIONALE ET DE LA
FORMATION
PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
ACADEMIE
REGIONALE
DE L'EDUCATION ET
DE LA FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION
PROVINCIALE
D'INZEGANE
AIT MELLOUL
(Séance publique)
Réservé aux petites et
moyennes entreprises
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
AU RABAIS OU
A MAJORATION
N° 26/INV-INZ/2020
SEANCE PUBLIQUE
Le 21/07/2020 à 11 h 00,
il sera procédé, dans la
salle de réunions de la
Direction provinciale
d'Inzegane Ait Melloul à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres sur offres
de prix pour :

- Lot N°1 : Les travaux de
remplacement des locaux
en préfabriqué au S/S Ra-
chad (centre temsia) à
Temsia-Préfecture d'Inze-
gane Ait Melloul .
- Lot N°2 : Les travaux de
remplacement des locaux
en préfabriqué au S/S
Difaï(unitéArou à ouled-
dahou -Préfecture d'Inze-
gane Ait Melloul .
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré à la Direc-
tion provinciale d'Inze-
gane Ait Melloul -Service
des Affaires Administratives
et Financières, situé à
Bv Moulay Abdellah à In-
zegane, il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés de
l'Etat : www.marchespu-
blics.gov.ma.
Les cautionnements provi-
soires sont fixés aux
sommés de :
- Lot 1:10000.00 (dix mille
dirhams)
- Lot 2 :8 000.00 (Huit
mille dirhams)
Les estimations des coûts
des travaux établies par le
maître d'ouvrage sont
fixées aux sommés de :
- Lot 1 : 663 872.40 (Six

cent soixante-trois mille
huit cent soixante-douze
dirhams 40 centimes)
- Lot 2 : 508 886.40 (cinq
cent huit mille huit cent
quatre-vingt-six dirhams
40 centimes).
Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 27,29 et 31 du décret
n°2-12-349 relatif aux mar-
chés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer leurs plis
contre récépissé dans le
service des affaires admi-
nistratives et financières.
• Soit les envoyer, par
courrier recommandé
avec accusé de réception,
au service précité.
• Soit les envoyer par voie
électronique via le portail
marocain des marchés pu-
blics.
• Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
* Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article N : 10du règle-
ment de la consultation.
Les concurrents installés
au Maroc doivent pro-
duire une copie certifiée
conforme à l'original du
certificat de qualification
et de classification dans le
secteur, la classe minimale
et la qualification exigés
suivants :

Secteur : A Construction,
Qualification exigée : A2
Classe minimale : 5
Les concurrents non ins-
tallés au Maroc sont dis-
pensés de produire le
certificat cité, ci-dessus,
mais doivent fournir le
dossier technique tel que
prévu par l'article 10 du
règlement de consulta-
tion.
L'appel d'offre est réservé
aux petites et moyennes
entreprises, en application
de l'arrêté du ministre de
l'économie et des finances
n° 3011-13 du 24 hja 1434
(30 octobre 2013) portant
application de l'article 156
du décret n° 2-12-349 du 8
journada I 1434 (20 mars
2013 relatif aux marchés
publics).
NB : Les pièces déposées
doivent être originales ou
copies certifiées
conformes à l'original.
N° 4893/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EDUCATION
NATIONALE
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
ACADEMIE
REGIONALE
DE L'EDUCATION ET
DE LA FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION
PROVINCIALE
D'INZEGANE
AIT MELLOUL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT

AU RABAIS OU
A MAJORATION
N°27/INV-INZ/2020
SEANCE PUBLIQUE
Le 21/07/2020 à 15 h
00,il sera procédé, dans la
salle de réunions de la
Direction provinciale
d'Inzegane Ait Melloul à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres sur offres
de prix pour :
Les travaux de construc-
tion du lycée collégué Ibn
Batouta à Ait Melloul-
Préfecture d'Inzegane Ait
Melloul
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré à la Direc-
tion provinciale d'Inze-
gane Ait Melloul -Service
des Affaires Administratives
et Financières, situé à
Bv Moulay Abdellah à In-
zegane, il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés de
l'Etat : www.marchespu-
blics.gov.ma.
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme
de : 150 000.00 (centcin-
quante mille dirhams)
L'estimation ducoût des
travaux établie par le ma-
ître d'ouvrage est fixée à
la somme de : 9 959 864.40
(Neuf millions neuf cent
cinquante-neuf mille huit
cent soixante-quatre di-
rhams 40 centimes)
Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 27,29 et 31 du décret
n°2-12-349 relatif aux mar-
chés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer leurs plis
contre récépissé dans le
service des affaires admi-
nistratives et financières.
• Soit les envoyer, par
courrier recommandé
avec accusé de réception,
au service précité.
• Soit les envoyer par voie
électronique via le portail
marocain des marchés pu-
blics.
• Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
* Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article N : 10du règle-
ment de la consultation.
Les concurrents installés
au Maroc doivent pro-
duire une copie certifiée
conforme à l'original du
certificat de qualification
et de classification dans le
secteur, la classe minimale
et la qualification exigés
suivants :
Secteur : A Construction,
Qualification exigée : A2
Classe minimale : 3
Les concurrents non ins-
tallés au Maroc sont dis-
pensés de produire le
certificat cité, ci-dessus,
mais doivent fournir le
dossier technique tel que
prévu par l'article 10 du
règlement de consulta-
tion.
NB : Les pièces déposées
doivent être originales ou
copies certifiées
conformes à l'original.
N° 4894/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech - safi
Province Rhamna
CONSEIL PROVINCIAL

Avis d'appel d'offres ouvert

Le 23/07 /2020 il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix au profit de la Province Rhamna pour :

A 11H30 : AO n° : 06/2020/BP : relatif à :

AMENAGEMENT POUR LES MARCHANTS AMBULANTS : LOT ELECTRIFICATION 2°/1° CATEGORIE DE 25 BOUTIQUES A LA ZONE COMMERCIALE DU QUARTIER AL WARDIA – BENGUERIR PROVINCE RHAMNA

Caution provisoire : **20 000,00DH (Vingt Mille)**
L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : **SIX CENT MILLE DHS (600 000.00 DHS)**

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès de la division de budget et du matériel de la Province Rhamna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret 2.12.349 relatifs aux marchés publics.

il est exigé des concurrents, la production de la copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans, classe et qualification suivant :

le secteur	Classe	Qualification
J	4-1	J4

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Province Rhamna.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception
- Soit par voie électronique : www.marchespublics.gov.ma.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à article **05 du règlement de la consultation**

N° 4895/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech - safi
Province Rhamna
CONSEIL PROVINCIAL

Avis d'appel d'offres ouvert

Le 23/07/2020 il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix au profit de la Province Rhamna pour :

A 10H30 : AO n° : 07/2020/BP : relatif à :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE LEMHARRA PROVINCE RHAMNA

Caution provisoire : **120 000,00DH (Cent Vingt Mille)**
L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : **Cinq Million Cinq Cent Quatre Vingt Cinq Mille Cent Quatre Vingt Dix Neuf dirhams 60 cts (5 585 199.60 DHS)**

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès de la division de budget et du matériel de la Province Rhamna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret 2.12.349 relatifs aux marchés publics.

il est exigé des concurrents, la production de la copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans, classe et qualification suivant :

le secteur	Classe	Qualification
3	2	3.1/3.5

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Province Rhamna.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception
- Soit par voie électronique : www.marchespublics.gov.ma.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à article **05 du règlement de la consultation**

Nb :
- Les échantillons à déposer au plus tard22/07/2020 à 14 heures.

N° 4896/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE D'AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° : 36/2020/HZ(SEANCE PUBLIQUE)

Le23/07/2020 à 10 h 00 mn, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Equipeement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Programme de réduction des disparités territoriales et sociales dans le milieu rural

OBJET : TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART SUR OUED ZZAT AU PK 10+200 DE LA LIAISON RELIANT TIGHADOUINE A ANSSA (PROVINCE D'AL HAOUZ)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipeement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à :Quatre-vingt-dix mille dirhams **(90 000,00) dirhams.**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Six millions quarante-huit mille cent quarante-six dirhams 40 centimes TTC**(6048146,40 Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipeement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout.
- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4du règlement de consultations

Production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classifications comme suit pour les entreprises installées au Maroc

Secteur	Classe minimum	Qualification exigée
D :Construction d'Ouvrage d'Art	3	D1 : Ouvrages d'Art courants en béton armé

Les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 4897/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORTS DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU D'AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°37/2020/HZ- (SEANCE PUBLIQUE)

Le23/7/2020A 10h, 00mn il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Equipeement du transport de la logistique et de l'eau d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Programme de réduction des disparités territoriales et sociales dans le milieu rural

OBJET : CONTROLE ET SUIVI DE LA QUALITE DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART SUR OUED ZZAT AU PK 10+200 DE LA LIAISON RELIANT TIGHADOUINE A ANSSA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipeement du transports de la logistique et de l'eau d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à :**Deux Mille (2 000,00) dirhams**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Cent vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-seize dirhams 0 centime TTC (129696.00DH TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail de marches publics.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipeement du transport de la logistique et de l'eau d'Al Haouz à Tahannaout.
- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4du règlement de consultations

Production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classifications comme suitpour les entreprises installées au Maroc ;

Activité	Catégorie	Qualifications
CQ : Contrôle de qualité	3	CQ.7 : Contrôle des travaux des ouvrages d'art courants CQ.3 : Contrôle des travaux de terrassement et de chaussées avec couche de roulement en Revêtement superficiel

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'art 4 du règlement de la consultation.

N° 4898/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech - safi
Province Rhamna
CONSEIL PROVINCIAL
Avis d'appel d'offres
ouvert
Le 23/07/2020 il sera
procédé dans les bureaux
de la Province Rhamna
(salle de réunion) à l'ou-
verture des plis relatifs à
l'appel d'offres sur offres
de prix au profit de la Pro-
vince Rhamna pour :

A 11H00 : AO n° :
04/2020/BP : relatif à :
Travaux de construction
de mur de clôture du souk
hebdomadaire à la C.T
skhour rhamna Province
RHAMNA
Caution provisoire : 50
000,00DH (cinquante
mille dirhams)
L'estimation des couts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de : Un million
cent trente deux mille
soixante huit dirhams (1
132 068.00 DHS)
Les dossiers d'appel d'of-
fres peuvent être retirés
auprès de la division de
budget et du matériel de
la Province Rhamna. Il
peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés de l'Etat
www.marchespublics.gov.
ma.

Le contenu ainsi que la
présentation des dossiers
des concurrents doivent
être conformes aux dispo-
sitions des articles 27,29 et
31 du décret 2.12.349 rela-
tifs aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau des marchés de la
Province Rhamna.
- Soit les envoyer par
courrier recommandé
avec accusé de réception
auprès de la division de
budget et du matériel de
la Province Rhamna.
- Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
à l'article 05 du règlement
de la consultation.
Nb / prix d'acquisition
des plans et des docu-
ments techniques fixe à :
100DHS

N° 4901/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech - safi
Province Rhamna
CONSEIL PROVINCIAL
Avis d'appel
d'offres ouvert
Le 23/07/2020 il sera
procédé dans les bureaux
de la Province Rhamna
(salle de réunion) à l'ou-
verture des plis relatifs à
l'appel d'offres sur offres
de prix au profit de la Pro-
vince Rhamna pour :
A 10H00 : AO n° :
08/2020/BP : relatif à :
L'AMENAGEMENT
D'UNE PLACE AU CEN-
TRE SKHOUR RHAMNA
PROVINCE RHAMNA
Caution provisoire : 20
000,00DH (Vingt Mille di-
rhams).
L'estimation des couts des
prestations établie par le

maître d'ouvrage est fixée
à la somme de : Huit Cent
Mille dirhams (800 000.00
DHS).
Les dossiers d'appel d'of-
fres peuvent être retirés
auprès de la division de
budget et du matériel de
la Province Rhamna. Il
peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés de l'Etat
www.marchespublics.gov.
ma.

Le contenu ainsi que la
présentation des dossiers
des concurrents doivent
être conformes aux dispo-
sitions des articles 27,29 et
31 du décret 2.12.349 rela-
tifs aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le Ser-
vice des Marchés de la
province Rhamna.
- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au
bureau précité.
- Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
à l'article 10 du règlement
de la consultation.
Nb / prix d'acquisition
des plans et des docu-
ments techniques fixe à :
100DHS

N° 4902/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE EL KELAA
DES SRAGHNA
SECRETARIAT
GENERAL
D.B.M.

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
Le 28/7/2020 à 10
heures, il sera procédé
dans les bureaux du secré-
tariat général de la Pro-
vince d'El Kelaâ des
Sraghna. (Salle AitAbdel-
moulaAbdelouahab) à
l'ouverture des plis relatif
à l'appel d'offres sur offres
de prix :
• 12 /2020/FDR A 10 H.
TRAVAUX D'EXTEN-
SION DE L'INTERNAT
DU LYCEE COLLEGIAL
A OULED CHARQUI ET
DE CONSTRUCTION
D'UNE SALLE POLYVA-
LENTE A SIDI MOUSSA
- Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme
de : 30 000.00DHS (Trente
Mille. Dhs).
- L'estimation des coûts
des prestations établie par
le maître d'ouvrage est
fixée à la somme de : 2 005
503.60 DHS (Deux Million
Cinq Mille Cinq Cent
Trois dhs.60 CTS).
Les dossiers des appels
d'offres peuvent être reti-
rés auprès de la Division
du budget et matériel de
la province. Ils peuvent
également être téléchargés
à partir du portail des
marchés de l'Etat
www.marchespublics.gov.
ma.

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes

aux dispositions des arti-
cles 27, 29 et 31 du décret
n° 2-12-349 relatif aux
marchés publics.
Les concurrents peuvent :
-soit envoyer leurs plis,
par courrier recommandé
avec accusé de réception,
au bureau d'ordre de la
Province El kelaâ des
Sraghna.
-soit déposer, contre récé-
pissé, leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la
Province El kelaâ des
Sraghna.

-soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
- Soit envoyer par voie
électronique conformé-
ment à la disposition de
l'arrêté du ministre de
l'économie et des finances
n° 20-14 du 8 kaada
1435(04/09/2014) relatif à
la dématérialisation des
procédures de passation
des marchés publics.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règle-
ment de consultation.
-Les concurrents doivent
produire une copie certi-
fiée conforme du certificat
de qualification et de clas-
sification suivant le sec-
teur, l'activité et la classe
minimale et les qualifica-
tions ci-après :
Secteur : A ; Classe : 4 ;
Qualification A2
Les concurrents non ins-
tallés au Maroc doivent
fournir le dossier tech-
nique tel que prévu par
le règlement de la consul-
tation

N° 4903/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KENITRA
COMMUNE
DE KENITRA
DIVISION
COMPATABILITE
ET BUDGET
SERVICE
DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°10/2020
RESERVE AUX PETITES
ET MOYENNES
ENTREPRISES
NATIONALES

Le Jeudi 23 juillet 2020 à
10 heures, il sera procédé,
dans les bureaux de Mon-
sieur le Président de la
Commune de Kenitra à
l'ouverture des plis rela-
tifs à l'appel d'offres ou-
vert sur offres de prix
pour l'achat de peinture.
Le présent appel d'offres
est réservé aux petites et
moyennes entreprises na-
tionales
Le dossier d'appel d'of-
fres peut être retiré auprès
du service des marchés
de la Commune de Keni-
tra, sis rue el Yarmouk, ré-
sidence Montassar.
Il peut également être té-
lchargé à partir du por-
tail des marchés de l'Etat
www.marchéspublics.gov.
ma/marchéspublics/
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme

de Trois Mille Dirhams
(3.000,00 DHS)TTC.
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de Cent Vingt
Quatre Mille Trois Cent
Vingt Dirhams (124.320,00
DHS)TTC.
Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 27,29 et 31 du décret
n° 2.12.349 relatif aux
marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au secré-
tariat de monsieur le
président de la Commune
de Kenitra.
- Soit envoyer leurs plis
par courrier recommandé
avec accusé de réception à
l'adresse suivante : Com-
mune de Kenitra, place
administrative -Kenitra-
- Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
- Soit les déposer par voie
électronique dans le por-
tail des marchés publics.
Les échantillons exigés
par le dossier d'appel
d'offres doivent être dé-
posés auprès du magasin
de la division d'entretien gé-
néral de la Commune de
Kenitra, avant Le Mer-
credi 22 Juillet 2020 à
13H.
Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues
par l'article 6 du règle-
ment de consultation.
N° 4904/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
FES-MEKNES
PREFECTURE DE
MEKNES
Conseil de la Préfecture
de Meknès
S.E.T.M.

Avis d'appel d'offres
ouvert sur offres de prix
N°05/2020/ILDH
Le Mardi 21 Juillet 2020 à
10 heures 00 mn, il sera
procédé au siège du
Conseil de la Préfecture
de Meknès «sis à Avenue
Abderrahmane BnouZai-
dan, Annexe Agdal "ex-
siège Préfecture al
Ismaïlia" » à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres ouvert sur offres
de prix pour :
REALISATION DES TRA-
VAUX DEREVETE-
MENTIDES RUELLES DU
QUARTIER BAB BEL-
KARI A LA COMMUNE
DE MEKNES -PREFEC-
TURE DE MEKNES-
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au service
des équipements,des tra-
vaux et des marchés du
Conseil de la Préfecture de
Meknès. Il peut être égale-
ment téléchargé à partir
du portail des marchés
publics : www.marches-
publics.gov.ma.

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme
de : Huit mil-
ledhs(8.000,00dhs).
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de : Trois cent
soixante un mille cinq cent
dirhamsT.T.C. (361.500,00
dhsT.T.C.).
Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des Arti-
cles : 27, 29 et 31 du Décret
N°2-12-349, relatif aux
marchés publics.
Les concurrents peuvent:
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre du conseil de
la Préfecture de Meknès.
- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au
bureau précité.
- Soit les remettre au Pré-
sident de la Commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
- Soit déposer leurs plis
électroniquement conformé-
ment à l'arrêté du mi-
nistre des finances n°20-14
du 04 septembre 2014
- Ils seront examinés
conformément aux dispo-
sitions de l'article 37 du
décret n°2-12-349 précité.
- Les pièces justificatives
à fournir sont celles prévues
par l'article 04 du règle-
ment de la consultation.
N° 4905/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
de la Formation Professionnelle
l'enseignement supérieur et de la
recherche scientifique
A.R.E.F Marrakech Safi
Direction Provinciale de Rhamna



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني
والتعليم العالي والبحث العلمي
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين
جهة مراكش آسفي
المديرية الإقليمية الرحامنة

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX N° 11/RH/2020/EXP
(Séance publique)**

Le 21/07/2020, à 10 heures, il sera procédé au siège de la direction de RHAMNA relevant de l'AREF-
MS, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix
N°11/RH/2020/EXP.

Désignation des prestations	Montant du cautionnement provisoire	Montant de l'Estimation des prestations TTC
Prestations de sécurité, de surveillance et de gardiennage des locaux relevant de la direction provinciale de RHAMNA en deux lots.	-Lot n°01 : écoles primaires et lycées collégiaux.	100 000.00 dhs / 5 170 127.04 dhs
	-Lot n°02 : lycées qualifiants et services administratifs	50 000.00 dhs / 2 376 818.49 dhs

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau des marchés de la Direction Provinciale du
MENFP de RHAMNA, HAY RIAD, BEN GUERIR, Il peut également être téléchargé à partir du
portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux
dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret 02-12-349 du 8 jomada Ier 1434 (20 mars 2013)
relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:
-Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés, Siège de la direction provinciale
RHAMNA ;
-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant
l'ouverture des plis;

N.B : Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics marocain.

Les pièces exigées à fournir sont celles prévues dans les articles 9 et 10 du Règlement de la
consultation.

N° 4900/PA

Cabinet Comptable
MOUNSEF AZMANI
46, Rue Anoual
Al-Hoceima
CONSTITUTION

"RAMAW ELECTRO"

Aux termes d'un acte S.S.P en date du 19/06/2020 à Al-Hoceima, il a été constitué une société (S.A.R.L) dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : RAMAW ELECTRO "S.A.R.L."
OBJET SOCIAL : 1- TENANT UN BAZAR D'ARTICLES DE MENAGE.

2- NEGOCIANT.

SIÈGE SOCIAL : 19 RDC IMM RUE MALAGA, AL HOCEIMA
DURÉE : 99 ans.

CAPITAL SOCIAL : est fixé à la somme : Cent mille dirhams (100.000,00 dh).

EXERCICE SOCIAL : L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque exercice.

GERANCE : la société est gérée par : M. EL MOUSSAOUI Faissal.

DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al Hoceima le 25/06/2020. Sous le N° analytique 3029.

N° 4906/PA

ETUDE MAITRE
MOHAMED KARIM
DOULIAZAL
NOTAIRE

A CASABLANCA
465 BVD

AMBASSADEUR
BEN AICHA APPT 41 -
5 ETAGE

CONSTITUTION DE
LA SOCIETE
« EXCEL VILLE »
S.A.R.L

Aux termes d'un acte notarié reçu par Maître Mohamed Karim DOULIAZAL, Notaire à Casablanca, en date du 10 et 18/03/2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée avec les caractéristiques suivantes :
Dénomination : " EXCEL VILLE " S.A.R.L.
OBJET : La promotion immobilière, l'acquisition, la mise en valeur et la vente de tous biens meubles ou immeubles, toutes propriétés urbaines ou rurales.

SIÈGE SOCIAL : Le siège social est fixé à Casablanca, 04 Rue Imam Mouslim.

DURÉE : La durée de la société reste fixée à 99 années consécutives.

CPITAL SOCIAL - PARTS SOCIALES :

Le capital social est fixé à la somme de CENT MILLE (100.000,00) dirhams. Il est divisé en MILLE (1000) parts so-

ciales de CENT (100,00) dirhams chacune, toutes souscrites en numéraire et libérées en totalité à la souscription.

Le capital social est réparti de la manière suivante :

- La société "IVOIRE HOLDING" SARL... 300 parts sociales

- La société " HOLDER" SARL AU... 300 parts sociales

- La société "OXY VILLE" SARL... 400 parts sociales

Soit un total de : MILLE PARTS SOCIALES.... 1.000 parts sociales

GERANCE La société est gérée, pour une durée illimitée, par

1/ Monsieur Rachid AMRHAR représentant la société "IVOIRE HOLDING" SARL.

2/ Monsieur Derhem DAHMAN représentant la société "HOLDER" SARL AU

3/ Monsieur NASSER BOUZOUBAA représentant la société "OXY VILLE" SARL.

La société sera valablement engagée pour tous les actes la concernant

aussi bien de disposition que d'administration par triple signature de : Monsieur Rachid AMRHAR

représentant la société "IVOIRE HOLDING" SARL, Monsieur Derhem DAHMAN représentant la société "HOLDER"

SARL AU et Monsieur NASSER BOUZOUBAA

représentant la société "OXY VILLE" SARL.

Le dépôt légal a été effectué au centre Régional d'investissement de Casablanca le 22/06/2020.

Registre de commerce : 462523.

Pour extrait et mention Maître Mohamed Karim DOULIAZAL

N° 4907/PA

ETUDE MAITRE
MOHAMED KARIM
DOULIAZAL
NOTAIRE

A CASABLANCA
465 BVD

AMBASSADEUR
BEN AICHA APPT 41-
ETAGE 5

CONSTITUTION DE
LA SOCIETE
« EL ALLAM SAKANE »

S.A.R.L d'Associé Unique

Aux termes d'un acte notarié reçu par Maître Mohamed Karim DOULIAZAL, Notaire à Casablanca, en date du 08/06/2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée avec les caractéristiques suivantes :

Dénomination : " EL ALLAM SAKANE " S.A.R.L d'Associé Unique.

OBJET : La société a pour objet la promotion immobilière.

SIÈGE SOCIAL : Le siège social est fixé à Casablanca, 7, Résidence

Rami, Rue Sebta, 2ème étage Bureau 8.

DURÉE : La durée de la société reste fixée à 99 années consécutives.

APPORTS Monsieur Mohamed EL ALLAM fait apport à la présente société de la somme de DIX MILLE (10.000,00) Dirhams.

Il déclare et reconnaît que ladite somme a été intégralement et effectivement versée dès avant ce jour, à la caisse sociale.

CAPITAL SOCIAL - PARTS SOCIALES

Le capital social est fixé à la somme de dix mille (10 000) DIRHAMS.

Il est divisé en 100 parts sociales de CENT (100) Dirhams chacune, entièrement libérées et attribuées à l'associé unique en rémunération de son apport.

Conformément aux dispositions de l'article 51 du Dahir n°1-97-49 du 13 Février 1997, l'associé unique déclare expressément que les 100 parts sociales présentement créées, sont entièrement libérées.

GERANCE La société est gérée par l'associé unique:

- Monsieur Mohamed EL ALLAM pour une durée illimitée sauf, en cas de décès, d'empêchement ou de démission volontaire.

La société sera engagée pour tous les actes la concernant par la seule et unique signature du gérant unique Monsieur Mohamed EL ALLAM.

Le dépôt légal a été effectué au centre Régional d'investissement de Casablanca le 22/06/2020.

Registre de commerce : 462077.

Pour extrait et mention Maître Mohamed Karim DOULIAZAL

N° 4908/PA

ETUDE MAITRE
MOHAMED KARIM
DOULIAZAL
NOTAIRE

A CASABLANCA
465 BVD

AMBASSADEUR
BEN AICHA APPT 41-
ETAGE 5

CONSTITUTION DE
LA SOCIETE
« M.F.Y.FE GROUP »

S.A.R.L

Aux termes d'un acte notarié reçu par Maître Mohamed Karim DOULIAZAL, Notaire à Casablanca, en date du 05 et 08/06/2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée avec les caractéristiques suivantes :

Dénomination : "M.F.Y.FE GROUP" S.A.R.L.

OBJET : L'exploitation, la gestion, la vente, l'acquisition et la location des baux publics,

- L'achat, la vente et la location de tout bien immobilier, de tout produit, article et matériel de baux en gros ou en détail,

- L'import, l'Export, le façonnage et la commercialisation de tous produits et matériels de baux.

- La participation directe ou indirecte dans toutes opérations se rapportant à ladite activité, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports de commandité, de souscription ou achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou autrement ;

- L'étude, l'acquisition sous toutes ses formes, la cession et l'exploitation, la vente et revente ou la représentation directe ou indirecte de tous brevets marques procédés et licences se rattachant à l'objet social ;

Et plus généralement, toutes opérations, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher aux activités sus-énoncées ou susceptibles de favoriser le développement de la société.

SIÈGE SOCIAL : Casablanca, 7, Résidence Rami, Rue Sebta, 2ème étage Bureau 8.

DURÉE : 99 ans.

APPORTS Le capital est divisé en 100 parts sociales d'une valeur nominale de 100,00 DHS chacune portant le numéro de 1 à 100 sont entièrement libérées en rémunération des apports en numéraire et répartie comme suit :

1- Mr Mohamed EL ALLAM : 4.000,00 DHS
2- Mme Fatima LAGRAINI : 3.000,00 DHS
3- Mme Fatima Ezzahraa SFAYYA : 1.500,00 DHS
4- Mr Youssef LAGRAINI : 1.500,00 DHS

Soit au total : 10.000,00 DHS

CAPITAL SOCIAL Le capital social de la société est donc fixé à la somme de DIX MILLE DIRHAMS (10.000,00 DHS), divisé en Cent (100) parts sociales, de CENT (100,00 DHS) Dirhams chacune, numérotées de 1 à 100, toutes souscrites en numéraire et libérées en totalité, elles sont attribuées aux associés proportionnellement à l'apport de chacun, soit :

1- Mr Mohamed EL ALLAM : 40 parts sociales

2- Mme Fatima LAGRAINI : 30 parts sociales

3- Mme Fatima Ezzahraa SFAYYA... 15 parts sociales

4- Mr Youssef LAGRAINI... 15 parts sociales

Soit au total : 100 parts sociales

GERANCE La société est administrée et gérée, pour une durée illimitée, par :

- Monsieur Mohamed EL ALLAM

- Madame Fatima LAGRAINI

- Madame Fatima Ezzahraa SFAYYA

- Monsieur Youssef LAGRAINI

La société sera valablement engagée pour tous les actes la concernant par :

La signature unique de Monsieur Mohamed EL ALLAM

OU la signature conjointe de Madame Fatima LAGRAINI, Madame Fatima Ezzahraa SFAYYA et Monsieur Youssef LAGRAINI.

Le dépôt légal a été effectué au centre Régional d'investissement de Casablanca le 22/06/2020.

Registre de commerce : 462513.

Pour extrait et mention Maître Mohamed Karim DOULIAZAL

N° 4909/PA

CABINET
AL ISTICHARYA
CONSULTING -SARL-
BOUZNİKA

Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975

Constitution d'une S.A.R.L. AU

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05/06/2020. IL a été établi les Statuts d'une Société, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : " EAGLE GLOBAL CENTER FOR ENGINEERING " S.A.R.L AU

Siège Social : N 7 MAGASIM 1 LOT AOUDI 1 BOUZNİKA.

ASSOCIE : - Mr. KERDAD ALI apporteur en numéraire 20 000.00 dhs soit 200 parts Sociales.

Objet : Bureau d'étude, d'expertise, de suivi et de contrôle des travaux de génie civil, eau d'environnement, conseil et gestion

Durée : 99 ans. Capital social : 20.000,00 DHS.

Gerance : la société est gérée par : Mr. KERDAD NASSER-EDDINE

Dépôt légal : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal de de 1er instances de BENSLIMANE sous le N° 153/2020.

N° 4910/PA

CABINET SMART WIN -SARL- RABAT

Tél/Fax : 0808518412
GSM : 0661519044.

Constitution d'une S.A.R.L. Aux termes d'un acte

sous seing privé en date du 10/06/2020. IL a été établi les Statuts d'une Société, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : " IMPRESSA IMMOBILIER " S.A.R.L.AU

Siège Social : N°22 RUE JBEL MOUSSA APPT N°12 AGDAL RABAT.

Associé unique : -Mr. ELFDALI HICHAM apporteur en numéraire 100 000.00 DHS soit 1000 Parts Sociales.

Objet : - PROMOTION IMMOBILIERE ; - TRAVAUX DIVERS OU DE CONSTRUCTION.

Durée : 99 ans. Capital social : 100.000,00 DHS.

Gerance : la société est gérée par : Mme. EL FENE SOUMIA .

Dépôt légal : la société a été immatriculée au registre de commerce du Tribunal de commerce de Rabat sous le numéro 144091, Dépôt N°105113.

N° 4911/PA

CABINET
AL ISTICHARYA
CONSULTING -SARL-
BOUZNİKA

Tél/Fax : 0537649573
GSM : 0668792975.

«ABID HOUSE » S.A.R.L.

AU CAPITAL DE 100 000.00 DH

SIÈGE SOCIAL : RDC N°1 LOT ZINE

ESSALAM BOUZNİKA IF: 33601109 RC: 5545

Par décision extraordinaire de l'associé unique en date du 10/06/2020, a décidé ce qui suit :

* Mr. Mr. MUSTAPHA ABID Titulaire de la CIN N° B399748 prend acte de cession 400 parts sociales au profit de Mme. KHADIJA ABID Titulaire de la CIN N° TK22374.

*L'associé unique prend acte de la démission de Mr. MUSTAPHA ABID, Titulaire de la CIN N° B399748, demeurant à VIA S PERTINI 4 PALERNA CATANZARO ITALIE de ses fonctions de gérant.

*L'associé unique prend acte de nommer Mme. KHADIJA ABID Titulaire de la CIN N° TK22374 demeurant à N°202 CITE COMMUNALE BOUZNİKA gérante de la société «ABID HOUSE » SARL

*La transformation de la forme juridique de la société d'une société à responsabilité limitée d'associe unique SARL AU a une société à responsabilité limite SARL

Le dépôt légal est effectué au secrétariat-Greffe du tribunal de 1ER instance de BENSLIMANE, le 22/06/2020 sous le n° 152/2020.

N° 4912/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la culture et de la jeunesse et des sports
Département de la culture
Direction régionale Beni Mellal - Khenifra
Service des affaires administratives et financières
APPEL D'OFFRE
OUVERT N°01/DRC/BM/KH/2020

Le 07 / 08 / 2020 à 10 heures, il sera procédé dans de la Direction Régionale de la Culture de la région de Beni Mellal - Khenifra, avenue Abdelkarim Khatabi à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres pour la sécurité, la surveillance et le gardiennage de la direction régionale de la culture de Beni Mellal et ses établissements culturels extérieurs.

Le présent appel d'offre donnera lieu à la conclusion d'un marché d'une durée de 3 ans.
Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au Service des Affaires Administratives et Financières de la Direction Régionale de la Culture de la région de Beni Mellal - Khenifra, il peut être téléchargé à partir du :

- Portail des marchés publics (<http://www.marchespublics.gov.ma>).
- Le cautionnement provisoire est fixé : soixante mille Dirhams 60 000,00 dh.
- L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 4 098 979,18 DH TTC- quatre millions quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent soixante-dix-neuf dirhams dix-huit centimes TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 et 148 du décret n° 02.12.349 du 8 jourmada 1434 (20 mars 2013) relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer leurs plis contre récépissé au bureau d'ordre, la Direction Régionale de la Culture de la région de Beni Mellal
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité,
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit par voie de soumission électrique via le portail des marchés publics..

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 15 du règlement de la consultation.
N° 4913/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la culture et de la jeunesse et des sports
Département de la culture
Direction régionale Beni Mellal - Khenifra
Service des affaires administratives et financières
APPEL D'OFFRE
OUVERT N°02/DRC/BM/KH/2020

Le 10 / 08 / 2020 à 10 heures, il sera procédé dans

de la Direction Régionale de la Culture de la région de Beni Mellal - Khenifra, avenue Abdelkarim Khatabi à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres pour : Prestations de Nettoyage de la direction régionale de la culture de Beni Mellal Khenifra et établissements culturels extérieurs

Le présent appel d'offre donnera lieu à la conclusion d'un marché d'une durée de 3 ans.

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au Service des Affaires Administratives et Financières de la Direction Régionale de la Culture de la région de Beni Mellal - Khenifra, il peut être téléchargé à partir du :

- Portail des marchés de l'état (<http://www.marchespublics.gov.ma>).
- Le cautionnement provisoire est fixé : trente mille Dirhams 30 000,00 dh.
- L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 538 848,80 DH TTC- Un million cinq cent trente-huit mille huit cent quarante-huit dirhams quatre-vingt centimes TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 et 148 du décret n° 02.12.349 du 8 jourmada 1434 (20 mars 2013) relatifs aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer leurs plis contre récépissé au bureau d'ordre, la Direction Régionale de la Culture de la région de Beni Mellal
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité,

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit par voie de soumission électrique via le portail des marchés publics..
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 15 du règlement de la consultation.
N° 4914/PA

ROYAUME DU MAROC
Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert N°02/2020
Séance Publique

Le Mardi 21 juillet 2020 à partir de 11h, il sera procédé, à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), Espace les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres ouvert sur offres de prix pour "marché reconductible pour l'exécution des prestations de gardiennage, sécurité et surveillance des locaux administratifs de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique situés à Marrakech".
Lelieu d'exécution des prestations objet du présent appel d'offres est :

- La Représentation de l'AMEE à Marrakech Rue El Machaâr El Haram, Issil.

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès de la Direction de l'AMEE à Rabat à l'adresse : Espace les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad.
Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargeable sur le site de l'AMEE : www.amee.ma ou sur le portail des marchés publics

de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

L'acquisition du dossier d'appel d'offres est gratuite.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par le Cahiers des prescriptions spéciales et le règlement de consultation.

- Le cautionnement provisoire est de Cinq Mille dirhams (5.000,00 DH).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à cinq cent quarante-sept mille deux cents dirhams toutes taxes comprises (547 200,00DH TTC).

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis à l'AMEE Rabat.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres, au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 5-6-12 du règlement de consultation.
N° 4915/PA

ROYAUME DU MAROC
Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert N°04/2020
Séance Publique

Le Mardi 21 juillet 2020 à partir de 11h, il sera procédé, à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), Espace les

Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'Offres ouvert sur offres de prix pour "marché reconductible pour l'exécution des prestations de gardiennage, sécurité et surveillance des locaux administratifs de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique situés à Rabat"

Lelieu d'exécution des prestations objet du présent appel d'offres est :

- l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), Espace les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat.

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès de la Direction de l'AMEE à Rabat à l'adresse : Espace les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargeable sur le site de l'AMEE : www.amee.ma ou sur le portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
L'acquisition du dossier d'appel d'offres est gratuite.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par le Cahiers des prescriptions spéciales et le règlement de consultation.

- Le cautionnement provisoire est de Cinq Mille dirhams (5.000,00 DH).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à deux cent seize mille dirhams toutes taxes comprises (216 000,00DH TTC).

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis à l'AMEE Rabat.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres, au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 5-6-12 du règlement de consultation.
N° 4916/PA

AVIS DE PERTE Titre Foncier

Je soussigné, M Omar Chaoui, de nationalité marocaine, titulaire de la CIN n° B221772, résidant à Casablanca N° 10 Rue Nakhil angle Bd Idou Anfa, déclare avoir perdu dans des circonstances indéterminées, le duplicata du titre foncier n° 58085/C daté du 03-02-1971.

Prière à toute personne qui le trouvera de bien vouloir me contacter à l'adresse ci-dessus.

N° 4917/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture
de la Jeunesse et des Sports
Département de la Culture

Direction Régionale
Beni Mellal-Khenifra



ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵖⵔⴼⴰⵏⵜ
ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵖⵔⴼⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ
ⵙⴰⵏⵜ ⵜⴰⵖⵔⴼⴰⵏⵜ

المملكة المغربية
وزارة الثقافة والشباب والرياضة
قطاع الثقافة

المديرية الجهوية لجهة
بني ملال خنيفرة

PROGRAMME PREVISIONNEL 2020

Maître d'ouvrage : LA DIRECTION REGIONALE DE LA CULTURE - REGION BENI MELLAL KHENIFRA
Année budgétaire : 2020

Programme prévisionnel des marchés à lancer pour l'année budgétaire 2020e suivant :

Type de Travaux	Objet des travaux	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés à la PME
FOURNITURE						
EQUIPEMENT	ACHAT ET INSTALLATION DE MOBILIER ET DU MATERIEL BIBLIOTHECONOMIQUE DESTINES AUX BIBLIOTHEQUES	PROVINCE azilal	APPEL D'OFFRES SUR OFFRES DES PRIX	Aout	DIRECTION REGIONALE DE LA CULTURE POUR LA REGION BENI MELLAL KHENIFRA	OUI
SERVICES						
Prestations	sécurité, surveillance et gardiennage de la direction régionale de la culture de Beni Mellal et ses établissements culturels extérieurs.	Région benimellalkhenifra	APPEL D'OFFRES SUR OFFRES DES PRIX	JUILLET	DIRECTION REGIONALE DE LA CULTURE POUR LA REGION BENI MELLAL KHENIFRA	
Prestations	Prestations de Nettoyage de la direction régionale de la culture de Beni Mellal Khenifra et établissements culturels extérieurs	Région benimellalkhenifra	APPEL D'OFFRES SUR OFFRES DES PRIX	JUILLET	DIRECTION REGIONALE DE LA CULTURE POUR LA REGION BENI MELLAL KHENIFRA	

N° 4918/PA